

Tableau de bord n°3

2011 - 2012



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

de la *Scarpe aval*

Le SAGE Scarpe aval a été approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs, à travers leurs compétences et sur leur territoire d'action, participe à la mise en œuvre de ses orientations en matière de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le tableau de bord est constitué d'un ensemble d'indicateurs renseignés périodiquement pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. Cet outil est également un outil de communication et d'aide à la décision pour la CLE et l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du projet.

Le SAGE Scarpe aval a défini ce suivi dans la fiche action 5-A1 "Tableau de bord de suivi évaluation du SAGE Scarpe aval".

Deux types d'indicateurs ont été définis :

- **les indicateurs de réalisation** décrivent les actions mises en œuvre en vue de la réalisation de l'objectif,
- **les indicateurs de résultats** permettent d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre et donc l'atteinte de l'objectif.

L'édition du troisième tableau de bord du SAGE Scarpe aval est marquée par une parution en année civile, pour les années 2011 et 2012, facilitant ainsi la collecte des données auprès des organismes compétents (les tableaux de bord précédents étaient complétés de mars à mars).

Les indicateurs proposés donnent un aperçu à un instant t. des actions, travaux, programmes impactant la ressource en eau. Les résultats sont dépendants de la disponibilité et de la qualité des données collectées auprès des structures compétentes. Les informations proposées ne sont donc pas exhaustives compte tenu de la multiplicité des acteurs compétents sur la thématique de l'eau. Le secrétariat technique du SAGE est intéressé par toute remarque ou complément d'informations permettant d'améliorer l'analyse proposée.

Une cohérence a été recherchée entre les indicateurs du SAGE et ceux du SDAGE Artois-Picardie approuvé le 20 novembre 2009. Ce logo identifie les indicateurs communs au SDAGE Artois-Picardie et au SAGE Scarpe aval.



Objectif 1 : Prise en compte du SAGE Scarpe aval dans les documents d'urbanisme..... 4

Indicateur 1 : Nombre de collectivités accompagnées dans leur procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE.....	5
--	---

Objectif 2 : Tendre vers le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines..... 7

Indicateur 2.a : Volumes prélevés sur le territoire par usage.....	8
Indicateur 2.b : Suivi piézométrique de la nappe de la craie.....	9
Indicateur 2.c : Evolution des rendements des réseaux eau potable.....	10
Indicateur 2.d : Nombre d'autorisations de captage évaluées.....	11

Objectif 3 : Tendre vers le bon état qualitatif des masses d'eau souterraines et superficielles... 12

Indicateur 3.a : Etat chimique des masses d'eau souterraine.....	14
Indicateur 3.b : Etat physico-chimique des cours d'eau.....	15
Indicateur 3.c : Etat biologique des masses d'eau de surface.....	16
Indicateur 3.d : Etat écologique des masses d'eau de surface.....	17
Indicateur 3.e : Etat chimique des masses d'eau de surface.....	18
Indicateur 3.f : Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux.....	19

Objectif 3.1. Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine..... 20

Indicateur 3.1.a : Pourcentage des actions issues du Diagnostic Territorial Multi-Pressions mises en œuvre.....	20
Indicateur 3.1.b : Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de DUP pour les captages en eau potable.....	21

Objectif 3.2. Maîtriser les pollutions d'origine domestique..... 22

Indicateur 3.2.a : Etat d'avancement des zonages d'assainissement.....	22
Indicateur 3.2.b : Etat du système d'assainissement collectif.....	24
Indicateur 3.2.c : Etat de l'assainissement non collectif sur le territoire.....	26
Indicateur 3.2.d : Dépôts sauvages recensés.....	27
Indicateur 3.2.e : Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides.....	28

Objectif 3.3. Maîtriser les pollutions d'origine agricole..... 29

Indicateur 3.3.a : Mise aux normes des bâtiments d'élevage.....	29
Indicateur 3.3.b : Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement.....	30

Objectif 3.4. : Maîtriser les pollutions d'origine industrielle..... 31

Indicateur 3.4.a : Modalités de traitement des rejets industriels.....	31
--	----

Objectif 3.5. : Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles..... 32

Indicateur 3.5.a : Espèces exotiques envahissantes recensées.....	32
Indicateur 3.5.b : Linéaire de cours d'eau couvert par une Déclaration d'Intérêt Général	33
Indicateur 3.5.c : Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion.....	34
Indicateur 3.5.d : Actions de mise en œuvre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDGP)	35

Objectif 4 : Préserver et valoriser les milieux naturels et humides..... 37

Indicateur 4.a : Evolution de l'occupation du sol.....	38
Indicateur 4.b : Prise en compte des Espaces à Enjeux pour l'eau dans les documents d'urbanisme.....	39
Indicateur 4.c : Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité.....	40

Objectif 5 : Maîtriser les écoulements et lutter contre les inondations..... 42

Indicateur 5.a : Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues.....	43
Indicateur 5.b : Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris.....	44
Indicateur 5.c : Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée.....	45
Indicateur 5.d : Action de "Porter à connaissance" inondations.....	46

Objectif 6 : Améliorer la connaissance..... 48

Indicateur 6.a : Lettre d'information diffusée et thèmes traités.....	48
Indicateur 6.b : Actions de formation, de communication et de sensibilisation réalisées.....	49

Objectif I - *Prise en compte du SAGE Scarpe aval dans les documents d'urbanisme*

Rappel

L'approbation préfectorale du SAGE lui confère une existence juridique. L'article L212-5-2 du Code de l'Environnement impose que les décisions prises dans le domaine de l'eau soient compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE approuvé. La loi du 21 avril 2004 portant transcription de la directive 2000/60/CE renforce le lien entre les problématiques d'eau et d'urbanisme en imposant la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE approuvé.

Stratégie du SAGE

La Commission Locale de l'Eau souhaite développer la culture de l'amont auprès des maîtres d'ouvrage. Afin d'élaborer des projets (documents d'urbanisme ou aménagements ayant un impact sur l'eau) compatibles avec les orientations du SAGE, il s'avère nécessaire de prendre en compte le plus tôt possible dans le projet les enjeux liés à l'eau identifiés dans le SAGE.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
I	Nombre de collectivités accompagnées dans leurs procédures de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE	Structure animatrice de la CLE	Annuelle	



Objectif I

Indicateur I

Nombre de collectivités accompagnées dans leur procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

Contexte

Le SAGE dans sa mesure 5B-M9 prévoit d'accompagner les collectivités dans leur procédure de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE. Cette volonté est réaffirmée par les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La CLE est associée à différents niveaux aux démarches d'élaboration/révision de documents d'urbanisme :

- en amont, par la fourniture de données au bureau d'étude, aux services de l'Etat ou aux communes,
- pendant, en participant aux différentes réunions,
- après, lors de la phase de consultation. Cette consultation n'est pas obligatoire réglementairement.

Analyse

Depuis 2009, 21 communes ont été accompagnées dans leur procédure d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme, ce qui représente 28 % des communes du SAGE.

En 2011 et 2012, l'animatrice du SAGE :

- a assisté à une dizaine de réunions relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme
- a transmis des données à deux communes (Vred et Fenain).
- Six communes ont transmis leur projet de document d'urbanisme au SAGE, dont un a fait l'objet de la formulation d'un avis officiel (Hasnon).

Rappelons que la DDTM 59 et la CLE du SAGE Scarpe aval avaient élaboré en 2010 un guide méthodologique de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Scarpe aval. L'animatrice du SAGE avait réuni les services de l'Etat d'une part (le 22 mars 2010) et les bureaux d'études locaux "urbanisme" d'autre part (le 7 juillet 2010) pour décrypter le SAGE et améliorer sa prise en compte dans lors des procédures d'élaboration des PLU.

Définition de l'indicateur

Evaluer les niveaux d'association de la CLE aux procédures de révision/élaboration des documents d'urbanisme.

Fréquence

Annuelle

Source

Structure animatrice de la CLE, 2012



[Liens vers le document SAGE](#)

Niveaux d'association de la CLE

Commune	2009	2010	2011	2012
Documents d'urbanisme communaux				
Aniche		x	x	
Beuvry la Forêt	x	x		
Bruille St Amand	x			
Chateau l'Abbaye	x		x	
Dechy		x	x	
Erchin			x	x
Faumont	x			
Fenain			x	
Hasnon	x	x		x
Hérin	x			
Landas		x		
Nivelle				
Pecquencourt	x	x	x	
Raimbeaucourt				
Raismes			x	
Roost Warendin	x	x	x	x
Rosult	x		x	
Roucourt		x		x
Somain	x	x	x	
Tilloy-les-Marchiennes		x		x
Vred	x		x	
Wallers	x			
Warlaing	x	x	x	
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)				
SCoT Grand Douaisis*				
SCoT Lille Métropole**	x			
SCoT Valenciennois	x	x		

* Le SCot du Grand Douaisis a été élaboré en parallèle du SAGE Scarpe aval. Un partenariat a été mis en place afin d'assurer la cohérence entre ces deux documents de planification avant même leur approbation.

** Le SCoT Lille Métropole comprend 4 communes du SAGE Scarpe aval : Mons-en-Pévèle, Bersée, Bachy, Mouchin.

Objectif 2 - *Tendre vers le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines*

Objectifs DCE

- En 2015, atteindre le bon état quantitatif pour la masse d'eau souterraine de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée.
- En 2015, atteindre le bon état quantitatif pour la masse d'eau souterraine des sables du Landénien d'Orchies.

Rappel

L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes (Source : SDAGE Bassin Artois-Picardie).

Stratégie du SAGE

Le SAGE souhaite permettre d'assurer de façon durable la satisfaction des besoins en eau des différents usagers. Autrement dit s'assurer que les prélèvements moyens en eau soient inférieurs ou égaux à la recharge de la ressource. Pour cela, la CLE souhaite agir notamment en amont au niveau des prélèvements d'eau souterraine mais également au niveau de la distribution d'eau potable en limitant les pertes liées aux réseaux.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
2a	Volumes prélevés sur le territoire par usage	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Annuelle	
2b	Suivi piézométrique de la nappe de la craie	BRGM	Chroniques piézométriques sur les années disponibles	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
2c	Évolution des rendements des réseaux de distribution d'eau potable	Structures compétentes en eau potable	Annuelle	
2d	Nombre d'autorisations de captage évaluées	Services de Police de l'Eau	Annuelle	



Objectif 2

Indicateur 2.a

Volumes prélevés sur le territoire par usage

Contexte

La principale ressource en eau du territoire est constituée par la nappe de la craie. Dans les années 70, près de 35 millions de m³ étaient prélevés chaque année. Ces volumes diminuent progressivement.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution des volumes prélevés par usage.

Fréquence

Annuelle

Source

Agence de l'eau Artois-Picardie, 2012

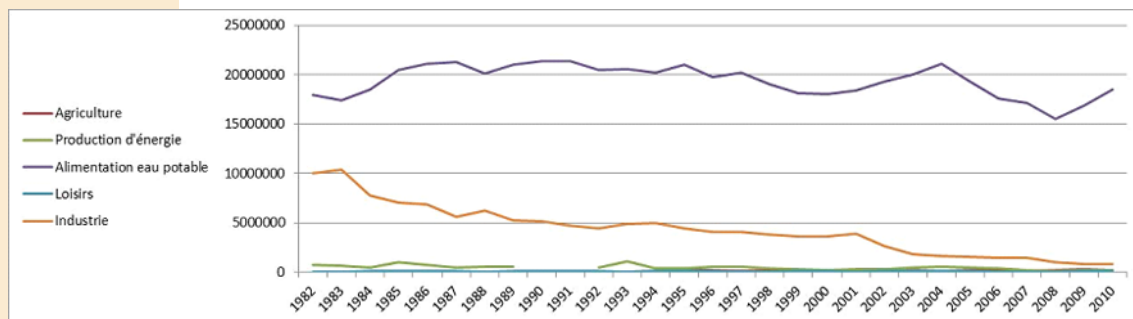
Analyse

En 2010, près de 20 millions de m³ ont été prélevés dans la nappe de la craie sur le territoire du SAGE, contre 28 millions en 1982. La tendance globale des prélèvements est à la baisse. Notons toutefois une augmentation sensible de plus de 3 millions des prélèvements en eau potable entre 2008 et 2010.

Les prélèvements domestiques représen-

tent 93 % des prélèvements totaux en 2010, contre 4,5 % pour l'industrie, 1,3 % pour l'agriculture, 1,2 % pour la production d'énergie par la centrale d'Hornaing et moins de 0,5 % pour les usages de loisirs. A noter que les chiffres disponibles ne prennent en compte que les prélèvements soumis à autorisation ou déclaration, ce qui est rarement le cas pour les prélèvements agricoles et à usage de loisirs.

Evolution des volumes prélevés sur le territoire par usage



Usage	1993	1998	2010
Agriculture	64 002	174 549	255 013
Production d'énergie	1 098 477	434 372	238 652
Alimentation eau potable	20 578 322	19 037 677	18 497 090
Loisirs	74 131	75 981	85 607
Industrie	4 941 942	3 861 903	889 295
TOTAL	26 756 874	23 584 482	19 965 657

Objectif 2

Indicateur 2.b

Suivi piézométrique
de la nappe de la craie

Contexte

La capacité de la nappe de la craie est variable mais répond en général à la demande en eau des différents usages.

Définition de l'indicateur

Evaluer les variations de la nappe de la craie à partir des données de 2 piézomètres qui se trouvent dans la masse d'eau "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée".

Fréquence

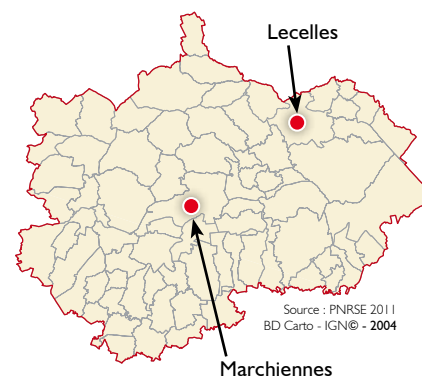
Annuelle

Source

<http://www.adeseaufrance.fr>, 2012

Analyse

Sur les 40 dernières années, on observe des oscillations régulières, avec une tendance à la hausse du niveau général de la nappe de la craie depuis les années 1990. La profondeur relative moyenne est de moins 10 mètres à Marchiennes et moins 15 mètres à Lecelles. Des déficits importants ont pu être observés ponctuellement vers les années 1991, 1998, 2005-2006, et depuis 2008 la tendance est à la stabilisation.

Niveau de la nappe de la craie relevé
à Marchiennes et à Lecelles entre 1972 et 2012

Source : ADES France, 2012



Liens vers le document SAGE

Objectif 2

Indicateur 2.c

Evolution des rendements
des réseaux eau potable

Contexte

Plusieurs structures sont compétentes en eau potable sur le territoire. L'équilibre entre la recharge de l'aquifère et les besoins en eau est précaire. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les fuites d'eau notamment au niveau des réseaux de distribution d'eau potable. La mesure IA-M7 du SAGE préconise de "tendre vers un objectif minimum de rendement de 80 % des rendements de distribution de l'eau potable".

Analyse

En 2012, environ **42 % de la population est desservie par un réseau de distribution d'eau potable dont le rendement est supérieur à 80 %**, contre 23 % en 2009.

Les rendements sont globalement à la hausse : +1 % pour le SIRVAEP, +6 % pour le SIADO, +8 % pour le Syndicat intercommunal de Masny, Montigny, Ecaillon. Toutefois, la tendance est inverse pour la commune de Somain avec une baisse de 5 % entre 2009 et 2012, ou pour

les Unités de distribution (UDI) Noréade avec une baisse de 1,67 % et ce malgré les 7,4 millions d'euros de travaux de renouvellement/renforcement des réseaux engagés entre 2009 et 2012. A l'échelle de l'ensemble des unités de distribution de Noréade, la baisse observée est largement influencée par les résultats de l'UDI de Marchiennes pour laquelle les volumes perdus ont triplés entre 2009 et 2012. La recherche de fuite sur cette UDI est une priorité du centre d'exploitation Noréade Pecquencourt Nord.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'impact des actions mises en œuvre par les distributeurs d'eau pour limiter les fuites au niveau des réseaux de distribution d'eau potable.

Fréquence

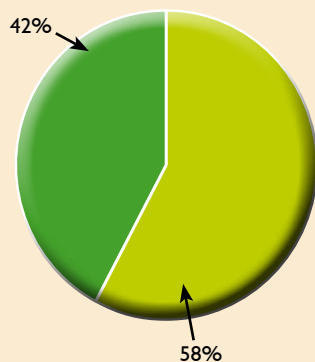
Annuelle

Source

Structures compétentes en eau potable, 2012

Répartition de la population en fonction du rendement des réseaux

70 - 80%
> 80%



Rendement des réseaux eau potable par unité de distribution

 Périmètre administratif du SAGE

Rendement des réseaux eau potable (2012)

 70 - 80%
 > 80%

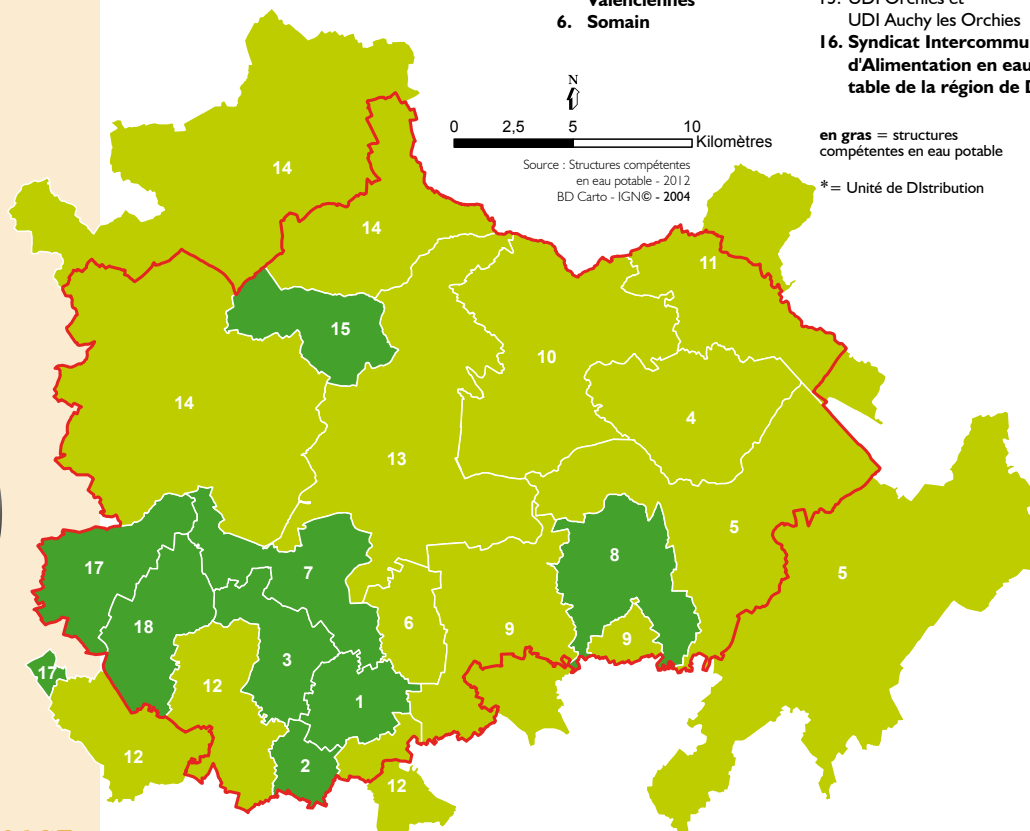
Organisation de la distribution d'eau potable

1. Syndicat intercommunal d'Aniche Auberchicourt
2. Monchecourt
3. Syndicat intercommunal Masny, Montigny, Ecaillon
4. Saint-Amand les Eaux
5. Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau de la région de Valenciennes
6. Somain

- Noréade**
7. UDI* Pecquencourt
 8. UDI Wallers
 9. UDI Erre
 10. UDI Millonfosse
 11. UDI Maulde
 12. UDI Erchin
 13. UDI Marchiennes
 14. UDI Cappel en Pévèle
 15. UDI Orchies et UDI Auchy les Orchies
 16. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de Douai

en gras = structures compétentes en eau potable

* = Unité de Distribution



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 2

Indicateur 2.d

Nombre d'autorisations de captage évaluées

Contexte

Les forages dont les prélèvements annuels dépassent 200 000 m³ sont soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre entre la ressource en eau et la satisfaction des besoins, le SAGE recommande d'évaluer l'impact du prélèvement sur la ressource tous les 5 ans.

Définition de l'indicateur

Evaluer le nombre d'autorisation de captage évaluée.

Fréquence

Annuelle

Source

Services de Police de l'Eau, 2012

Analyse

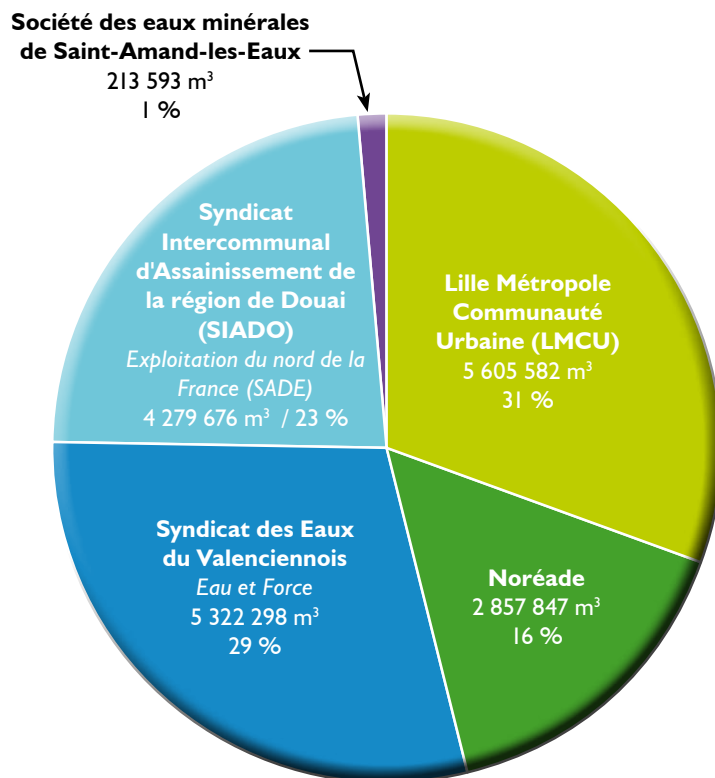
Cet indicateur sur l'évaluation des autorisations de captage par les Services de Police de l'Eau n'est pas renseignable dans l'état actuel des connaissances.

En 2010, on comptait sur le bassin-versant de la Scarpe aval **19 captages de plus de 200 000 m³** sur les 100 captages répertoriés par l'Agence de l'eau tous usages confondus. Ces 19 captages prélevaient 90 % du volume total des prélèvements, soit 18 113 175 m³.

D'après les données Agence de l'eau, les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des 19 captages en question ont été pris entre 1980 et 2003. **La moitié des captages prélève en 2012 plus que les volumes prévus dans les arrêtés de DUP**, ce qui interroge sur l'application des arrêtés de DUP et renforce l'intérêt d'une évaluation des autorisations de captages par les Services de Police de l'Eau.

Préleveurs de plus de 200.000 m³/an en 2010

source : AEAP, 2012



Lien vers le document SAGE

Objectif 3 - *Tendre vers le bon état qualitatif pour les masses d'eau souterraines et superficielles*

Objectifs DCE

Objectifs Directive Cadre européenne sur l'Eau :

- en 2027, atteindre le bon potentiel écologique pour la masse d'eau superficielle "Scarpe canalisée aval",
- en 2015, atteindre le bon état écologique pour la masse d'eau superficielle "Mare à Goriaux",
- en 2027, atteindre le bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée",
- en 2015, atteindre le bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Sables du Landénien d'Orchies".

Stratégie du SAGE

Afin d'inverser la tendance à la dégradation des masses d'eau et atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielles et bon état qualitatif pour les masses d'eau souterraines, il s'agit de protéger la ressource en eau souterraine (obj.3.1.) et lutter contre toutes les sources de pollution, quelle qu'en soit l'origine : domestique (obj.3.2.), agricole (obj.3.3.) et industrielle (obj.3.4.). L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles (obj.3.5.) passe également par des mesures en faveur de la préservation et/ou la restauration des fonctionnalités naturelles du réseau hydrographique.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3a	Etat chimique des masses d'eau souterraine	Agence de l'eau Artois-Picardie	Annuelle	
3b	Etat physico-chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'eau Artois-Picardie	Annuelle	
3c	Etat biologique des masses d'eau de surface	Agence de l'eau Artois-Picardie	Annuelle	
3d	Etat écologique des masses d'eau de surface	Agence de l'eau Artois-Picardie	Annuelle	
3e	Etat chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'eau Artois-Picardie	Tous les 3 ans	
3f	Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux	Agence de l'eau Artois-Picardie	Tous les 3 ans	

Liens vers le document SAGE

Thème 1 Sauvegarde de la ressource en eau

Thème 2 Lutte contre les pollutions

Thème 3 Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques

Les indicateurs de réalisation sont détaillés en fonction des sous-objectifs.

Objectif 3.1. Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine

Il s'agit d'inverser la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Cela se traduit par la nécessité de protéger la ressource en eau actuelle et future, entre autre, par la mise en place des mesures de protection efficaces des aquifères vis à vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.1.a	Pourcentage d'actions issues du Diagnostic Territorial Multi-Pressions mises en oeuvre	Noréade	Annuelle	
3.1.b	Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique pour les captages en eau potable	DDASS	Annuelle	

Objectif 3.2. Maîtriser les pollutions d'origine domestique

Avec 457 hab/km², le territoire du SAGE présente l'une des plus fortes densités de France. Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus la qualité des eaux superficielles mais également souterraines. Le SAGE a identifié trois leviers d'action : l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif ; l'amélioration de la gestion des déchets notamment des dépôts sauvages, et la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires non agricoles.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.2.a	Etat d'avancement des zonages d'assainissement	Agence de l'eau Artois-Picardie, gestionnaires d'assainissement	Annuelle	
3.2.b	Etat du système d'assainissement collectif	Agence de l'eau Artois-Picardie, gestionnaires d'assainissement	Annuelle	
3.2.c	Etat de l'assainissement non collectif	Agence de l'eau Artois-Picardie, gestionnaires d'assainissement	Annuelle	
3.2.d	Dépôts sauvages recensés	PNRSE, CCCO	Annuelle	
3.2.e	Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides.	Communes, EPCI, gestionnaires de voirie	Annuelle	

Objectif 3.3. Maîtriser les pollutions d'origine agricole

Le territoire du SAGE est caractérisé par une agriculture de type polyculture-élevage complétée par une zone où le maraîchage domine dans le Douaisis. L'ensemble du territoire est repris dans les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates. Il s'agit donc de limiter les pollutions ponctuelles mais également diffuses (phytosanitaires, fertilisants) liées à l'activité agricole.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.3.a	Mise aux normes des bâtiments d'élevage	Chambre Régionale d'Agriculture	Annuelle	
3.3.b	Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement	PNRSE	Annuelle	

Objectif 3.4. Maîtriser les pollutions d'origine industrielle

Historiquement, le territoire était caractérisé par une activité industrielle importante. Aujourd'hui, cette activité s'est reconvertie et est organisée principalement autour du transport, de l'agro-alimentaire, de la chimie et parachimie, de l'automobile, du traitement de surface...

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.4.a	Modalités de traitement des rejets industriels	DREAL	Annuelle	

Objectif 3.5. Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles

Afin d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau du bassin-versant, il est important de favoriser la reproduction naturelle des espèces piscicoles et leur libre circulation, d'éviter la prolifération des espèces invasives et de préserver les fonctions naturelles du réseau hydrographique.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.5.a	Espèces exotiques envahissantes recensées	CBNBL, PNRSE	Annuelle	
3.5.b	Linéaire de cours d'eau couvert par une Déclaration d'Intérêt Général	Structures à compétence hydraulique	Annuelle	
3.5.c	Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion	Structures à compétence hydraulique	Annuelle	
3.5.d	Actions mises en oeuvre en lien avec le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles	PNRSE	Annuelle	



Etat chimique des masses d'eau souterraines

- le "Calcaire carbonifère de Roubaix Tourcoing" (FR 1015), uniquement exploitée, sur le territoire, à Saint-Amand-les-Eaux en qualité d'eau thermale et minérale.

Des dépassements en nitrates sont observés sur la même masse d'eau à Quiéry la Motte et Saint Laurent Blangy dans le Pas-de-Calais.

Annuelle

Agence de l'Eau
Artois-Picardie,
2011



Objectif 3

Indicateur 3.b

Etat physico-chimique des cours d'eau

Contexte

7 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles du réseau de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sont situées sur le territoire du SAGE. L'état physico-chimique est évalué à partir des paramètres : bilan en oxygène, nutriments (phosphore, azote), température et acidification.

Définition de l'indicateur

Evaluer la qualité physico-chimique des cours d'eau.

Fréquence

Annuelle

Source

Agence de l'eau Artois-Picardie, 2012

Analyse

En 2011, la qualité physico-chimique des affluents de la Scarpe (Courant de l'Hôpital, Décours, Grande Traitoire) est mauvaise tandis que celle de la Scarpe est médiocre.

Les nutriments

Le phosphore total, les orthophosphates, les nitrites et nitrates se concentrent dans les cours d'eau selon un gradient croissant de l'amont vers l'aval. Ils sont liés princi-

palement aux effluents urbains mais également à l'agriculture. Entre 2006 et 2011 on constate une diminution de la concentration en orthophosphate et phosphore total sur la Scarpe. Au contraire, la tendance est à l'augmentation des concentrations au niveau des 3 affluents principaux. A l'inverse les concentrations en nitrates ont diminué entre 2006 et 2011 au niveau des affluents mais progressent sur la Scarpe.

Stations de mesures situées sur le territoire du SAGE

n° Station Qualité eau surface	Nom Station Qualité	Réseau de mesure
38100	La Scarpe canalisée à Douai (59)	RHAP ¹
39000	La Scarpe canalisée à Râches (59)	RHAP
40000	La Scarpe canalisée à Marchiennes (59)	RHAP
41000	La Scarpe canalisée à Nivelles (59)	RCS ² / RCO ³
47000	La Grande Traitoire à Saint-Amand (59)	RHAP
48800	Le Courant de l'Hôpital à Millonfosse (59)	RHAP
49000	Le Décours à Thun-Saint-Amand (59)	RHAP

1 = Réseau Historique Artois-Picardie
2 = Réseau de Contrôle de Surveillance
3 = Réseau de Contrôles Opérationnels

Classes d'état

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Absence de données
- Station représentative de la masse d'eau



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3

Indicateur 3.c

Etat biologique
des masses d'eau de surface

Contexte

Les principaux groupes faunistiques et floristiques qui permettent d'évaluer l'état écologique des cours d'eau sont :

- les populations d'algues microscopiques (indice biologique diatomées IBD),
- les invertébrés (indice biologique global normalisé IBGN),
- et les poissons (indice poisson rivière IPR).

Seul l'IBD est utilisé pour évaluer le potentiel écologique d'une masse d'eau fortement modifiée telle que la "Scarpe canalisée aval".

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état biologique de la Scarpe canalisée.

Fréquence

Annuelle

Source

Agence de l'eau Artois-Picardie, 2012

Analyse

D'après l'Agence de l'eau, **l'état biologique est qualifié de moyen** sur le bassin-versant de la Scarpe (selon les 4 points de mesure sur la Scarpe) et l'évolution depuis 1998 est relativement stable. A noter que les diatomées sont sensibles aux variations de qualité de l'eau et particulièrement à la matière organique, aux éléments nutritifs (azote, phosphore), à la minéralisation et au pH.

Les pêches électriques effectuées par la Fédération de Pêche du Nord et l'Onema entre 2010 et 2012 révèlent plusieurs espèces piscicoles patrimoniales protégées (à l'échelle nationale et/ou européenne), et notamment l'Anguille et le Brochet.

L'Elnon présente la population piscicole la plus diversifiée avec la présence de la Loche de rivière notamment.

Classes d'état

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Absence de données
- Station représentative de la masse d'eau

- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3

Indicateur 3.d

Etat écologique
des masses d'eau de surface

Contexte

L'état écologique est "l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface". Il s'appuie sur des critères appelés "éléments de qualité". Ces critères peuvent être de nature :

- biologique (indicateur 3.c),
- hydromorphologique (masse d'eau fortement modifiée ou artificielle pour la Scarpe aval canalisée)
- ou physico-chimique (indicateur 3.b).

Analyse

La Scarpe canalisée, masse d'eau AR49, se trouve en mauvais état. Les principaux facteurs explicatifs sont :

- La mauvaise qualité biologique et physico-chimique de l'eau (impactée par les pollutions diffuses, effluents urbains et activité agricole notamment) ;
- Les altérations hydromorphologiques significatives (canalisation, rectification des cours d'eau...) ;
- La présence de pollutions historiques majeures.

L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon potentiel en 2027.

Cet objectif pourrait être révisé suite aux réflexions pilotées par l'Agence de l'eau :

- sur le risque de non atteinte de bon état écologique à l'horizon 2027 dans le cadre de l'écriture du programme de mesure du SDAGE 2016-2021 ;
- avec la prise en compte des nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité imposées par l'Union Européenne.

Définition de l'indicateur

Evaluer le potentiel écologique de la Scarpe canalisée.

Fréquence

Annuelle

Source

Agence de l'eau Artois-Picardie, 2012

- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- ▭ Périmètre administratif du SAGE
- ▭ Limites communales

Classes d'état
ou de potentiel écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Masse d'eau plans d'eau

- Masse d'eau artificielle

Masse d'eau cours d'eau

- Masse d'eau "naturelle"
- Masse d'eau artificielle ou fortement modifiée



Mare à Goriaux
(voir indicateur 3.f)

Lien vers le document SAGE



Objectif 3

Indicateur 3.f

Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux

Contexte

La Mare à Goriaux est un étang intra-forestier de 78 ha. Comme les 4 autres masses d'eau "Plans d'eau" du Bassin Artois-Picardie (Lac du Val Joly, Etang du Vignoble à Valenciennes et Marais Audomarois), elle bénéficie d'un suivi afin d'évaluer son état chimique et son potentiel écologique.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état chimique et le potentiel écologique de la Mare à Goriaux.

Fréquence

Tous les 3 ans

Source

Agence de l'eau Artois-Picardie, 2012

Analyse

Comme depuis 2008, la Mare à Goriaux est en bon état chimique.

Les bons résultats enregistrés au cours des cinq années de suivi 2007/2011 par l'Agence de l'eau permettent de proposer un classement en bon potentiel écologique, même si les concentrations en phosphore total sont un peu élevées.

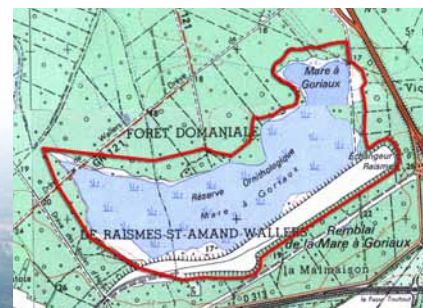
La qualité physico-chimique est satisfaisante avec toutefois un paramètre déclassant qu'est le phosphore total dont la concentration en mars 2011 était de 0,04 mg/L, le seuil "bon état" étant fixé à 0.03 mg/L.

D'un point de vue hydromorphologique, même si la Mare à Goriaux subit une faible pression anthropique, elle présente tout de même un habitat faiblement diversifié (roselière et forêt de feuillus).

L'état biologique est caractérisé par une forte variabilité inter-annuelle dans la composition du phytoplancton, ce qui justifie un suivi annuel par l'Agence de l'eau.

A noter l'apparition de 2 espèces exotiques envahissantes dont la présence est à surveiller : la Renouée du Japon et le Sèneçon du Cap.

Source : Evaluation de l'état des plans d'eau DCE du bassin Artois-Picardie, Période 2007/2011, Agence de l'eau Artois-Picardie, 2012



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3.1 - *Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine*

Objectif 3.1

Indicateur 3.1.a

Pourcentage d'actions issues du Diagnostic Territorial Multi-Pressions mises en oeuvre

Contexte

La nappe de la craie est la principale ressource en eau potable du territoire. Elle permet, à partir des prélèvements effectués sur ou à proximité du territoire du SAGE d'alimenter la population des communes du SAGE mais également les populations de la métropole lilloise et de Valenciennes. Cette nappe est très vulnérable dans la partie Sud du territoire où elle n'est pas protégée.

Pour limiter le risque de contamination de la ressource par les pollutions diffuses, la CLE a souhaité réaliser un Diagnostic Territorial Multi Pressions sur 48 communes du SAGE qui représentent 356 km² soit plus de 50 % du territoire du SAGE.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.

Fréquence

Annuelle

Source

Noréade, 2012

Analyse

L'étude du DTMP débutée en 2010 a permis de définir les zones les plus vulnérables pour la ressource en eau souterraine : les Zones d'Actions Prioritaires (ZAP). Celles-ci représentent 33 % du territoire d'étude soit plus de 11 000 ha. Un recensement des sources de pollution a également été mené. Le croisement des deux informations a permis de définir un plan de 32 actions visant à réduire l'impact de 8 catégories d'activités humaines :

- Activités agricoles ;
- Assainissement Collectif ;
- Assainissement Non Collectif ;
- Phytosanitaires en zones non agricoles ;
- Industries / Artisans ;
- Communication et prise en compte des enjeux du territoire ;
- Milieu naturel ;
- Autres activités (déchets, dépôts sauvages, décharges, sites pollués...).

Des réflexions ont été engagées sur 6 des 8 thématiques identifiées, avec l'émergence d'actions concrètes sur les thématiques suivantes :

- **Agriculture** : réunions d'information, rédaction d'une plaquette d'information et accompagnement de 21 exploitants agricoles par le bureau d'études Géonord en 2012, soit 23 % de la Surface Agricole Utile des ZAP. A l'issue des échanges et des visites de terrain, des conseils techniques et des propositions d'aménagement sont apportés aux exploitants pour concilier au mieux la compétitivité de leur exploitation, avec la préservation de la ressource en eau ;
- **Utilisation de produits phytosanitaires non agricole** : réalisation d'une plaquette d'information et sensibilisation de 17 communes à l'utilisation raisonnée des traitements chimiques. Accompagnement de 8 communes volontaires sur les 32 communes des ZAP, par la réalisation de diagnostics des pratiques et de plans de désherbage avec l'appui de la Fredon Nord-Pas-de-Calais, et suivi de la mise en œuvre de la Charte d'entretien des espaces publics ;
- **Communication** : animation d'une réunion publique en février 2012.



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3.1

Indicateur 3.1.b

Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés DUP pour les captages en eau potable

Contexte

Un peu plus de 18 millions de m³ ont été prélevés sur le territoire en 2010 pour l'alimentation en eau potable. L'ensemble des forages du territoire est protégé des pollutions accidentelles grâce à la mise en place des périmètres de protection rapprochés et/ou éloignés. Il est maintenant indispensable de faire appliquer les mesures imposées par les déclarations d'utilité publique (DUP).

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de DUP.

Fréquence

Annuelle

Source

DDASS, 2010

Analyse

Cet indicateur n'est pas renseignable pour le moment. L'évaluation de la mise en œuvre des prescriptions des Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) est **programmée pour 2015**.

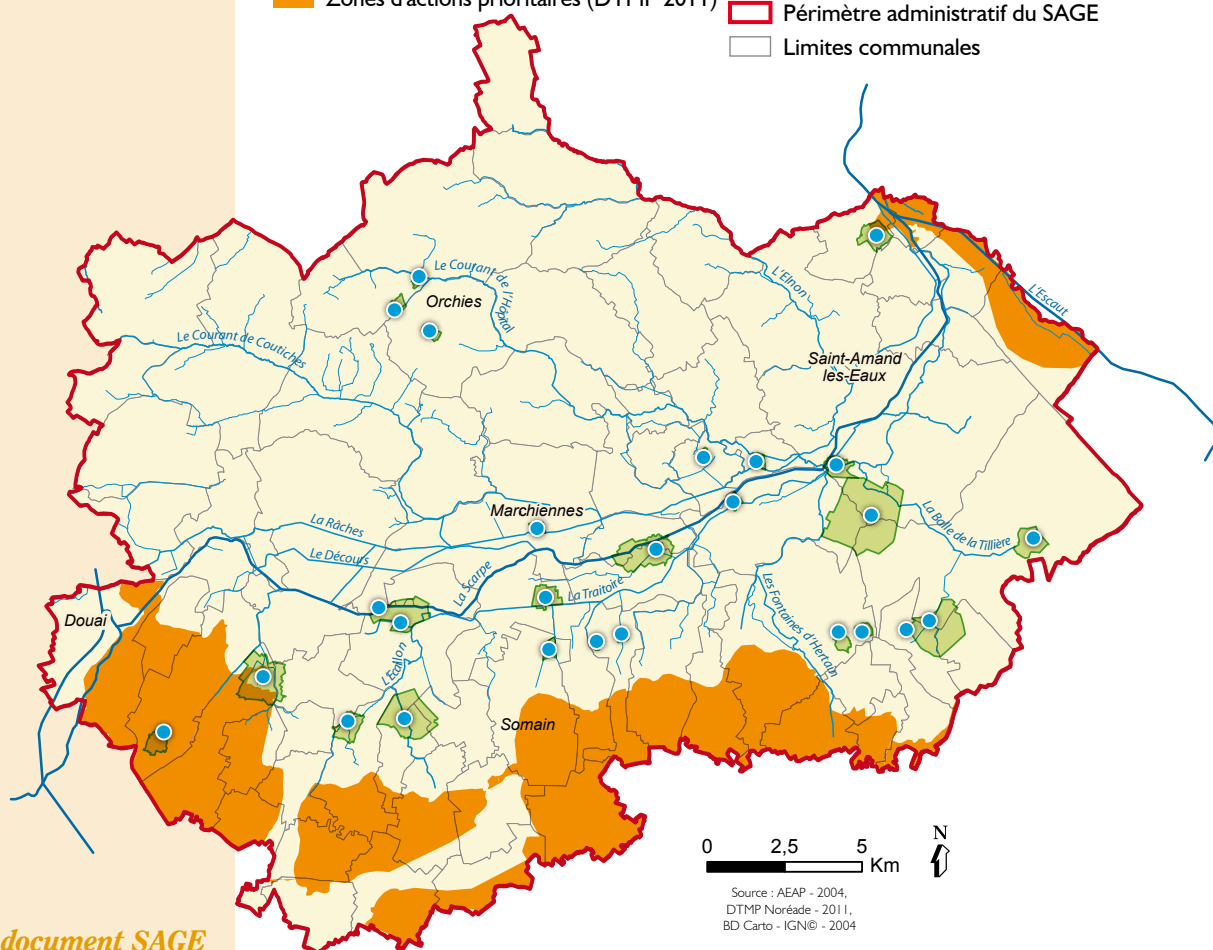
Sur la trentaine de captages eau potable référencés par l'Agence de l'eau sur le territoire, 6 sont situés sur les « zones d'actions prioritaires » identifiées par le

DTMP, c'est-à-dire sur les zones où la ressource est la plus vulnérable compte tenu du contexte géologique. Il apparaît intéressant de considérer que leur évaluation soit prioritaire. Il s'agit notamment des captages suivants :

- Dechy (1.112.297 m³ – Arrêté de DUP en date du 20/07/1996)
- Maulde (450.698 m³ – Arrêté de DUP en date du 28/05/1983)
- Sin le Noble, (529.336 m³ en 2010 – Arrêté de DUP en date du 07/11/1994)

Protection des captages d'eau potable

-  Captages en eau potable
-  Mettre en œuvre les prescriptions des DUP de protection des captages
-  Zones d'actions prioritaires (DTMP 2011)
-  Voies navigables
-  Réseau primaire
-  Réseau secondaire
-  Périmètre administratif du SAGE
-  Limites communales



Liens vers le document SAGE

Objectif 3.2 - *Maîtriser les pollutions d'origine domestique*

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.a

Etat d'avancement des zonages d'assainissement

Contexte

Les études de zonage d'assainissement permettent de définir les secteurs d'habitat à raccorder sur le système de traitement des eaux usées et ceux qui seront en assainissement non collectif. Ces zonages devaient être réalisés pour le 31 décembre 2005.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de la réalisation des zonages d'assainissement eaux usées.

Fréquence

Annuelle

Sources

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Gestionnaires d'assainissement
2012

Analyse

Toutes les communes ont engagé la démarche.

- 58 communes ont un zonage d'assainissement approuvé, ce qui représente 80 % de la population du territoire.
- 17 communes ont un zonage réalisé en cours d'approbation.

L'ensemble des communes est concernée par un **zonage de type mixte, avec environ 2 000 installations en assainissement non collectif, contre 80 000 en collectif.**

5 communes ont approuvé leur zonage d'assainissement entre 2010 et 2012 : Hélesmes (SIA de Denain), Bouvignies, Bachy, Flines-lez-Râches et Wallers (Noréade).

L'organisation des syndicats d'assainissement est en cours de modification

dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. Le Syndicat Intercommunal de la Pévèle (SIP) a d'ores et déjà été dissous au 30 juin 2012 : les communes de Aix, Auchy-lez-Orchies, Nomain, Landas ont transféré leur compétence à Noréade. D'autres regroupements sont à prévoir d'ici 2014 et concernent le Syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin Raismes – Beuvrages – Aubry du Hainaut – Petite-Forêt (SIARB), le Syndicat intercommunal d'assainissement de Denain (SIAD) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Roeulx - Mastaing - Abscon - Emerchicourt (SIAR).

[Liens vers le document SAGE](#)



SIARB : Syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt

CCCO : Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent

CAD : Communauté d'agglomération du Douaisis

SIAD : Syndicat intercommunal d'assainissement de Denain

SIA Roelux : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Roelux, Mastaing, Abscon, Emerchicourt

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.b

Etat du système d'assainissement collectif

Contexte

La performance des stations d'épurations (STEP) dépend notamment :

- de l'existence ou pas d'un traitement en phosphore et azote, principaux paramètres déclassant de la qualité des eaux,
- des problématiques de surcharge hydraulique des réseaux par temps de pluie,
- de la capacité de gestion des boues des STEP et de leur stockage.

Les études diagnostics permettent de connaître l'état des réseaux et de prévoir les améliorations à y apporter. Ces études préconisent notamment l'auto surveillance des réseaux dont la mise en place est obligatoire pour les agglomérations de plus de 10 000 Equivalent Habitant (EH).

Définition de l'indicateur

Evaluer le fonctionnement des STEP et l'état d'avancement des études diagnostics.

Fréquence

Annuelle

Sources

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Gestionnaires d'assainissement
2012

Analyse

Sur les 24 STEP concernées par la collecte des eaux des communes du SAGE :

- **14 ont un diagnostic d'assainissement réalisé ou en cours**, ce qui représente 73 % de la population.
- **16 agglomérations d'assainissement ont mis en place ou sont en cours d'étude pour l'auto surveillance** des réseaux.

Certains investissements pour améliorer les performances des STEP sont en cours :

- La **STEP de Somain** a été réhabilitée en 2010 en prenant en compte le raccordement prochain de l'**agglomération d'assainissement d'Hornaing**. Cette dernière doit en effet être abandonnée à l'horizon 2015.
- Une étude est en cours sur la station de lagunage de **Lallaing** pour la création d'une nouvelle filière. Le procédé de traitement par lagunes ne permet pas le traitement de l'azote et du phosphore, qui sont les principaux paramètres de déclassement de la qualité des eaux superficielles.

- Des travaux de traitement de phosphore doivent être engagés en 2013-2014 par Noréade sur les STEP de **Pecquencourt, Rosult, Thumeries, Flines-les-Râches** et **Wallers**.
- Le SIADO étudie et planifie les travaux nécessaires au problème de surcharge hydraulique afin de traiter les eaux claires parasites permanentes sur la STEP de **Sin-le-Noble**.
- Enfin, la STEP de **Beuvry-la-Forêt** apparaît problématique et sa reconstruction est programmée d'ici 2016.

Au-delà de la performance des STEP, le territoire est largement concerné par un enjeu d'extension de la desserte des réseaux et de raccordement afin d'améliorer la collecte des eaux usées.

Le contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif est obligatoire en vertu de l'article L.1331-4 du Code de la Santé Publique. Dans les deux cas d'un raccordement neuf ou existant, suite au contrôle, le service adresse au propriétaire par courrier le rapport sur la conformité ou la non-conformité du raccordement. En cas de non-conformité, le rapport indique la nature des travaux à réaliser et le délai imparti pour les effectuer.

Liens vers le document SAGE



Objectif 3.2

Indicateur 3.2.c

Etat de l'assainissement non collectif

Contexte

Au 31 décembre 2005, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) devaient être mis en place. L'assainissement non collectif représente moins de 2 000 installations sur le territoire d'après l'état des recensements fin 2012. Plus de 10 % des installations autonomes se trouvent dans la zone de vulnérabilité forte à très forte de la nappe de la craie.

Définition de l'indicateur

Evaluer la mise en place des SPANC

Fréquence

Annuelle

Sources

Agence de l'eau Artois-Picardie,
Gestionnaires
d'assainissement - 2012

Analyse

L'assainissement non collectif (ANC) représente moins de 2000 installations sur les 80000 en assainissement collectif, soit **moins de 3 % des habitations du bassin-versant**. L'enjeu lié à l'assainissement non collectif est donc quantitativement faible.

Plusieurs réflexions sont menées pour préciser le risque porté par l'ANC sur la qualité

de la nappe d'eau souterraine d'une part, et la qualité de milieux humiques et aquatiques d'intérêt d'autre part. 63 % des installations autonomes situées dans la zone de vulnérabilité de la nappe ont été contrôlées, contre 35 % en moyenne à l'échelle du bassin-versant, ce qui est encourageant dans le cadre des réflexions pour la protection de la ressource en eau souterraine.

Structures compétentes en assainissement non collectif

- | | |
|-----------|--------------|
| 1 Noréade | 4 CAD |
| 2 SIARB | 5 SIAD |
| 3 CCCO | 6 SIA Roelux |

Etat d'avancement de la mise en place des SPANC

- Effectif
- Diagnostic initial en cours
- Diagnostic initial non commencé
- SPANC non constitué
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



SIARB : Syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt

CCCO : Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent

CAD : Communauté d'agglomération du Douaisis

SIAD : Syndicat intercommunal d'assainissement de Denain

SIA Roelux : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Roelux, Mastaing, Abscon, Emerchicourt

[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.d

Dépôts sauvages recensés

Contexte

Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus les milieux aquatiques superficiels et souterrains. Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les écogardes assurent une veille notamment sur les dépôts sauvages dans le domaine public.

Ce dispositif n'existe pas sur les communes situées en dehors du PNR Scarpe-Escaut. La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent réalise également une veille sur son territoire via son centre de formation qui entretient les fossés et les chemins de randonnée.

Analyse

En 2011 et 2012, 177 dépôts sauvages ont été identifiés par les écogardes sur les communes du SAGE comprises dans le PNR Scarpe-Escaut. 106 d'entre eux ont été résorbés ce qui représente les deux tiers (d'après une vérification terrain des écogardes) et 14 correspondaient à des dépôts toxiques.

Les données "dépôts sauvages" constituent une information non figée dans le temps. Certains dépôts sauvages sont récurrents malgré les interventions des services techniques des communes pour les résorber.

Ces dépôts présentent une **menace pour la qualité des eaux superficielles** : 101 dépôts étaient situés à proximité d'un cours d'eau, fossé ou milieu humide, dont 36 dépôts dans le lit du cours d'eau.

Ils représentent également un **risque de contamination au niveau des zones les plus vulnérables pour la ressource en eau souterraine** : les Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) (voir fiche action URB7.2 "assurer la connaissance et l'élimination des dépôts sauvages", DTMP Scarpe aval sud, mai 2011).

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution du nombre et du type de dépôts sauvages identifiés.

Fréquence

Annuelle

Sources

PNRSE, 2012

Dépôts sauvages identifiés sur le territoire en 2011 - 2012



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.e

Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides

Contexte

La concentration en pesticides est en constante augmentation dans les eaux superficielles mais également souterraines du bassin Artois-Picardie. Les communes, gestionnaires de voirie sont des utilisateurs de ces produits pour l'entretien des espaces verts, des caniveaux, des bas-côtés des routes. Des outils ont été développés par différents acteurs du territoire pour limiter le recours à l'utilisation des pesticides.

Définition de l'indicateur

Evaluer les démarches menées pour maîtriser l'utilisation des pesticides non agricoles.

Fréquence

Annuelle

Source

Agence de l'eau Artois-Picardie, Communes, EPCI, Gestionnaires de voirie, 2012



Analyse

La **connaissance des niveaux de sensibilité et des pratiques des gestionnaires d'espaces verts** s'améliore année après année. Des enquêtes ont en effet été réalisées auprès des communes par la CAPH et la CAD avant 2010, puis à l'échelle régionale par la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas de Calais courant 2012.

En décembre 2012, 11 communes du territoire du SAGE avaient signé la **Charte d'entretien des espaces publics** de l'Agence de l'eau Artois-Picardie (soit 15 % des communes du SAGE et 23 % des communes de l'ORQUE Scarpe aval sud). La CCCO s'engagera prochainement dans la Charte, et la CAD l'envisage également.

Un guide "**Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts publics, pourquoi ? Comment ? Guide Opérationnel**" a été élaboré par la CAD et le **PNR Scarpe-Escaut** en 2012, à destination des élus mais également des équipes techniques des communes. Des formations techniques sont programmées pour 2013-2014, organisées avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Liste des communes signataires de la Charte d'entretien des espaces publics en 2012

Commune signataire	Date de signature
AUBRY-DU-HAINAUT	29/09/2011
BELLAIN	05/12/2012
DOUAI	27/05/2010
ERRE	24/11/2012
FENAIN	20/12/2012
HAVELUY	09/06/2009
HORNAING	23/07/2012
MORTAGNE-DU-NORD	11/10/2012
RIEULAY	26/02/2010
SAINT-AMAND-LES-EAUX	01/12/2011
WALLERS	08/03/2010

La CAPH a proposé une réunion d'informations auprès des élus le 01/09/2011, puis **des formations CNFPT** à destination des équipes techniques communales sont planifiées pour 2013, avec l'appui du PNR Scarpe-Escaut dans le cadre du Plan Climat Territorial.

La CCCO a organisé 2 sessions de sensibilisation en 2009 et 2011, touchant ainsi 16 communes et 34 agents. Des démonstrations d'outils et un accompagnement ont été proposés aux 21 communes. A noter que la CCCO met en œuvre elle-même la gestion différenciée en entretenant 110 km d'itinéraires de randonnées, 12 km de berges de Scarpe, 3 parcs d'activités et 44.000 m² d'espaces verts.

Le **Conseil Général du Nord** poursuit son engagement avec la démarche "HQE Route Durable" et poursuit ses pratiques en matière de fauche tardive des bords de route.

Rappelons enfin que **Voies Navigables de France** en partenariat avec le **Parc naturel régional Scarpe-Escaut** a édité en 2008 un "Guide technique de gestion douce du Domaine Public Fluvial". Ce guide constitue un support technique pratique destiné aux agents de VNF, aux concepteurs de cahiers des charges pour les travaux d'entretien, mais également aux prestataires ou partenaires auxquels VNF peut déléguer ou confier des missions de gestion.

Liens vers le document SAGE

Objectif 3.3 - *Maîtriser les pollutions d'origine agricole*

Objectif 3.3

Indicateur 3.3.a

Mise aux normes des bâtiments d'élevage

Contexte

L'activité agricole principale sur le territoire est la culture (pomme de terre, betterave...), l'élevage étant un complément de revenus. Un travail considérable de diagnostic environnemental et de mise en conformité des bâtiments d'élevage a été réalisé dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA). Mis en place dès 1997, ce programme était un outil d'aides destiné aux éleveurs qui souhaitent mettre en conformité leur exploitation au regard de la gestion des effluents issus de leur élevage et qui s'engagent à adopter des pratiques culturales conformes aux exigences environnementales et agronomiques de la réglementation. Le dépôt des dossiers pour le 2nd volet (PMPOA2) a été clôturé le 31/12/07 avec une fin des travaux au 31/12/11.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'impact des programmes existants pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Fréquence

Annuelle

Source

Chambre Régionale d'Agriculture, 2012

Analyse

La proportion des éleveurs qui ne sont pas aux normes n'est pas connue à ce jour à l'échelle du SAGE.

Il n'existe pas d'enquêtes permettant de dire si les bâtiments sont ou pas aux normes. Toutes les exploitations sont supposées respecter la réglementation. Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) a permis aux agriculteurs de solliciter des aides pour effectuer la mise aux normes. Il s'est étalé en 2 phases. Tous les éleveurs n'y ont pas fait appel notamment ceux qui étaient proches de la retraite, ceux qui ne pouvaient financer la mise aux normes et ont arrêté l'élevage, ceux qui étaient déjà aux normes... Les dossiers de demande de subvention ont été suivis soit par la Chambre d'Agriculture, soit par des cabinets indépendants.



Liens vers le document SAGE

**Thème 2
Orientation 2C
Mesures**

Lutte contre les pollutions
Maîtriser les pollutions d'origine agricole
2C-M1, 2C-M2, 2C-M3, 2C-M4

Objectif 3.3

Indicateur 3.3.b

Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement

Contexte

La qualité des eaux est fortement dégradée sur l'ensemble du bassin-versant de la Scarpe aval. L'activité agricole est une des sources de pollutions diffuses de la ressource eau par l'utilisation de pesticides, les usages de fertilisation,...

Différentes démarches peuvent être mises en œuvre pour limiter ces risques de pollution : les mesures agrienvironnementales, l'agriculture biologique...

Définition de l'indicateur

Evaluer le développement des démarches contractuelles de type mesures agrienvironnementales et les pratiques agricoles limitant les pollutions par fertilisation et utilisation de produits phytosanitaires.

Fréquence

Annuelle

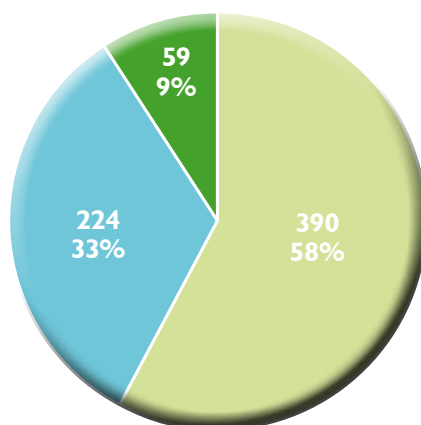
Source

GABNOR, PNRSE, Noréade, 2012

Analyse

Les derniers Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sur le territoire du PNRSE sont arrivés à échéance le 30 avril 2011. Ils ont été remplacés par les Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAEt) dont la structure locale porteuse est le PNR Scarpe-Escaut et dont la période de contractualisation est de 5 ans.

Depuis 2007, on compte **33 exploitants engagés dans les MAEt, pour une superficie totale de 670 ha**. On compte 9 nouveaux signataires en 2011 et 1 en 2012. Plus de 600 saules têtards ont ainsi été identifiés et protégés à travers les MAEt et 5 mares ont été restaurées.



En 2012, une étude sur l'agriculture en zone humide a été engagée, pilotée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la Chambre Régionale d'Agriculture. L'étude s'inscrit dans le cadre du plan national d'action pour les zones humides dont l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et le ministère de l'Ecologie sont les signataires. Le PNR Scarpe-Escaut en est un territoire test. L'objectif est d'étudier les « handicaps » pour l'agriculture en zones humides et d'optimiser les pratiques en faveur d'un équilibre entre agriculture et écologie, en déterminant des compensations éventuelles si nécessaire.

Enfin, rappelons que **21 diagnostics personnalisés** ont été réalisés dans le cadre de l'ORQUE en 2012 (voir indicateur 3.1.a). A l'issue des échanges et visites de terrain, des conseils techniques et des propositions d'aménagement sont apportés aux exploitants pour concilier au mieux compétitivité de leur exploitation avec la ressource en eau.

10 exploitants sont par ailleurs certifiés en agriculture biologique en 2012 (contre 4 fin 2008).

Année d'engagement des agriculteurs dans l'AB	Type d'exploitation	Commune
1991	Arboriculture	Lecelles
1993	Maraîchage	Douai
2002	Arboriculture	Rumegies
2008	Maraîchage	Auberchicourt
2009	Maraîchage	Raismes
2009	Bovin lait	Villers-au-Tertre
2011	Maraîchage	Roost-Warendin
2012	Production végétale spécialisée	Warlaing
2012	Maraîchage	Flines-Lez-Râches
2012	Maraîchage	Auberchicourt

[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.4 - *Maîtriser les pollutions d'origine industrielle*

Objectif 3.4

Indicateur 3.4.a

Modalités de traitement des rejets industriels

Contexte

Parmi les installations en activité, près de 150 sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces entreprises sont celles qui présentent des risques en matière environnementale.

Définition de l'indicateur

Evaluer le taux de conformité des rejets aqueux pour les ICPE soumises à enregistrement ou autorisation.

Fréquence

Annuelle

Source

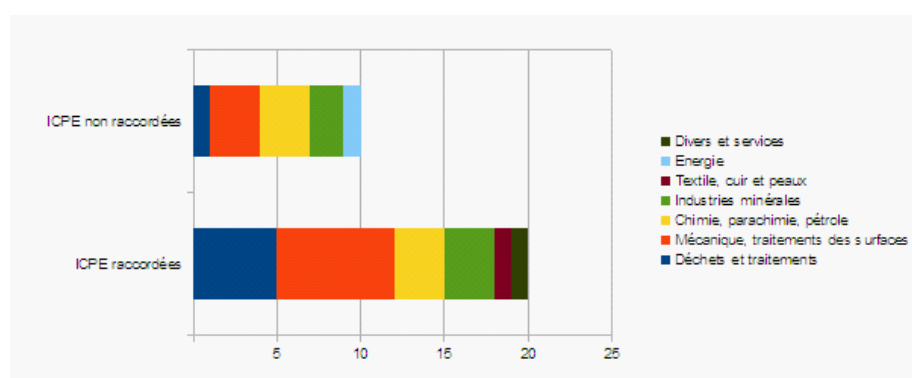
DREAL

Analyse

L'application GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Auto-surveillance Fréquentée) est un outil de déclaration en ligne des résultats relatifs à l'auto-surveillance des rejets des ICPE. La GIDAF est mise en place par la Direction Générale de la Prévention et des Risques du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en collaboration avec le réseau des DREAL et les Agences de l'Eau.

Les ICPE concernées par la déclaration en ligne sont celles soumises au régime d'autorisation. On en comptait 40 en 2012 sur le bassin-versant de la Scarpe aval, concernant essentiellement les activités suivantes :

- agro-alimentaire et boissons,
- mécanique, traitement des surfaces,
- chimie, parachimie, pétrole.



Sur les 40 ICPE concernées par la GIDAF, 13 ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement, c'est-à-dire qu'elles gèrent leurs traitements en interne avant de rejeter au cours d'eau.

Le SAGE Scarpe aval fixe un objectif **d'améliorer le traitement interne et/ou étudier les possibilités de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les établissements dont le système actuel n'est pas satisfaisant** (liste à préciser avec la DREAL).

Liens vers le document SAGE

Objectif 3.5 - *Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles*

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.a

Espèces exotiques envahissantes recensées

Contexte

Un certain nombre d'espèces animales et végétales sont recensées comme invasives à l'échelle nationale et du bassin Artois-Picardie, dont une partie a un impact négatif sur la gestion des eaux : dégradation des berges, diminution de la valeur biologique de zones humides, perturbation de l'écoulement des eaux,

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution des espèces invasives sur le territoire.

Fréquence

Annuelle

Sources

Conservatoire Botanique de Bailleul (CBNBL), PNRSE 2012

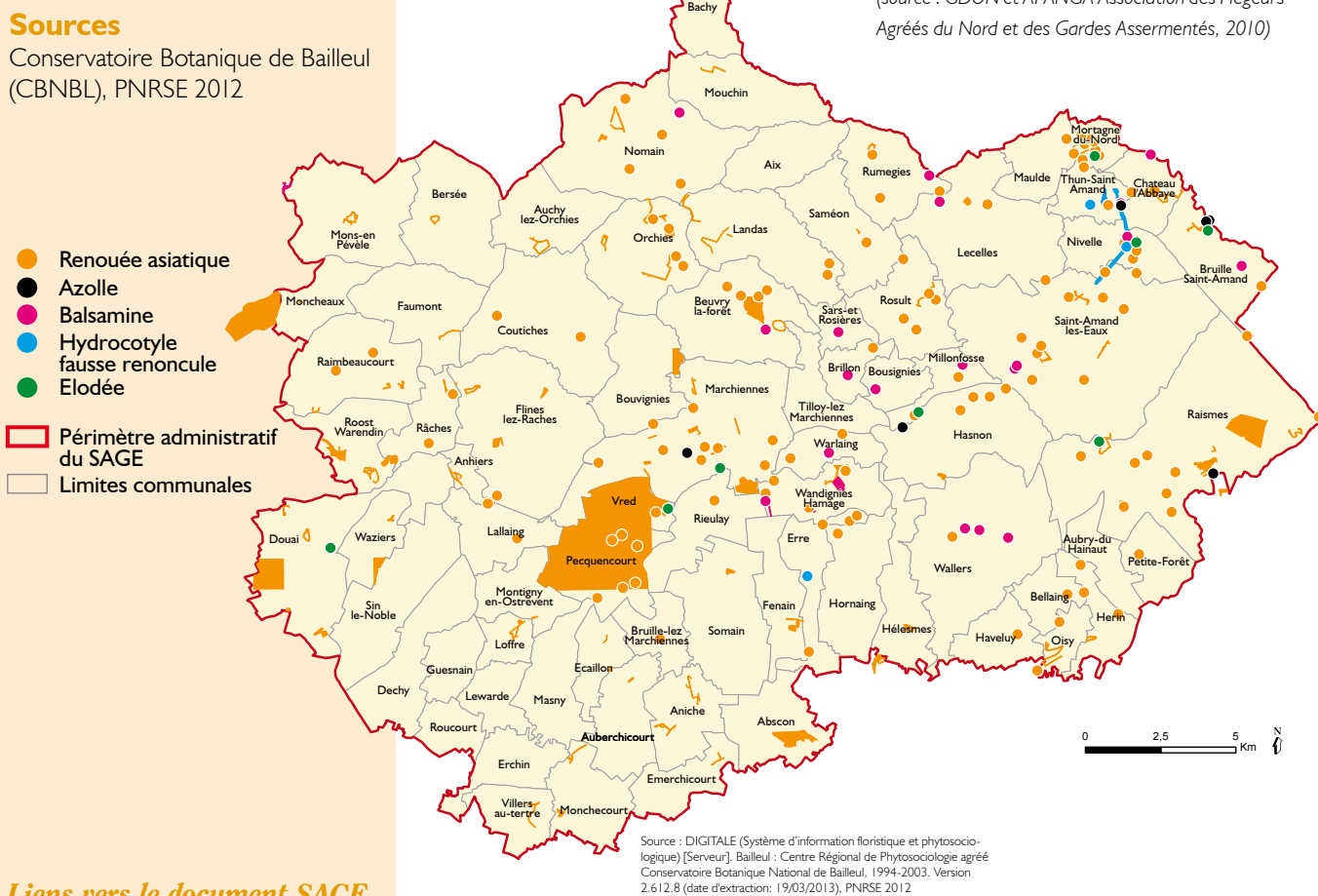
Analyse

Les renouées asiatiques sont les espèces les plus présentes sur le territoire. Très compétitives, leur éradication est difficile. On les retrouve notamment en bord de cours d'eau mais également au sein d'espaces à enjeux du SAGE. Un linéaire important de berges de la Scarpe est également concerné. En bord de cours d'eau, ces peuplements empêchent la régénération naturelle des ripisylves et favorisent l'érosion des berges. L'accès des pêcheurs et autres usagers aux cours d'eau peut également être gêné. D'autres espèces floristiques invasives sont présentes sur le territoire : élodées,

hydrocotyle fausse renoncule, balsamine géante ou l'azolle et peuvent poser problème localement. **Notons l'identification récente d'une espèce jusqu'alors non détectée sur le territoire : la Jussie à Roost Warendin dont il convient d'être vigilant pour son éradication.**

D'autres espèces faunistiques représentent également une menace pour l'équilibre des écosystèmes des milieux humides et aquatiques. Le rat musqué exerce une pression forte notamment sur les communes de la moitié nord du SAGE, dans la Pévèle jusqu'aux communes de Marchiennes ou Lecelles où plus de 1000 rats furent piégés en 2010.

(source : GDON et APANGA Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés, 2010)



Liens vers le document SAGE

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.b

Linéaire de cours d'eau couvert par une Déclaration d'Intérêt Général

Contexte

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (art. L215-14 du Code de l'Environnement). En cas de carence des propriétaires riverains, des collectivités territoriales peuvent se substituer aux propriétaires.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a pour intérêts :

- de permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées,
- d'éviter la multiplication des procédures administratives,
- de permettre aux maîtres d'ouvrage de faire contribuer aux dépenses ceux qui les ont rendues nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

Analyse

En 2012 deux DIG ont été mises en place :

- 98 km sur les cours d'eau qui relèvent de la compétence de la CAD (arrêté préfectoral du 24 juillet 2012);
- 45 km pour 6 cours d'eau du territoire gérés par le SMAHVSBE. (arrêté préfectoral du 27 juillet 2012).

La procédure de DIG est en cours et devrait aboutir en 2013 sur les 18 km de l'Elnon et de ses affluents.



Définition de l'indicateur

Evaluer l'utilisation de l'outil DIG pour l'entretien des cours d'eau.

Fréquence

Annuelle

Sources

Structures compétentes en entretien de cours d'eau, 2012



[Liens vers le document SAGE](#)



Objectif 3.5

Indicateur 3.5.c

Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion

Contexte

Le SAGE Scarpe aval s'est fixé comme objectif de coordonner et harmoniser la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin-versant. Afin que cette gestion soit pérenne, il est recommandé conformément à l'article L215-15 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d'eau et d'éviter d'agir "au coup par coup".

Définition de l'indicateur

Evaluer les méthodes de gestion des cours d'eau.

Fréquence

Annuelle

Sources

Structures compétentes en entretien de cours d'eau, 2012

Analyse

Le réseau primaire et secondaire de la Scarpe aval compte 250 km de cours d'eau.

On compte 98 km de **cours d'eau d'intérêt communautaires entretenus par la CAD** dans le cadre d'un plan de gestion des cours d'eau, ainsi que 22 km de fossés entretenus en gestion différenciée par la CCCO.

Le SMAHVSBE mène des travaux d'entretien pluri annuel sur **6 cours d'eau** : le Cuyet, la Traitoire, le courant du Mortier, le courant d'Aix, le courant de l'Hôpital et le Décours aval (45 km).

L'Elnon fait l'objet d'un plan de gestion validé techniquement en 2012 sur un linéaire de 18 km, mais la procédure de DIG est en cours pour permettre le lancement des travaux de gestion.

Enfin, notons que VNF gère les 45 km de linéaire de la **Scarpe canalisée**, tandis que le Conseil Général du Nord gère pour le compte des communes qui le souhaitent **certains fossés**.

Au total, près de 228 km font l'objet d'un programme d'entretien ou d'un plan de gestion en 2012.

Un plan de gestion sur l'Ecaillon est en projet par le SMAHVSBE pour 2013.



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.d

Actions de mise en oeuvre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Contexte

Le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) définit les actions à entreprendre pour la préservation, la restauration et la mise en valeur piscicole des milieux aquatiques. Ces actions concernent notamment la réhabilitation de zones de fraie pour favoriser la reproduction naturelle des espèces et le rétablissement de la libre circulation piscicole par l'aménagement des ouvrages hydrauliques.

Le territoire du SAGE Scarpe aval s'inscrit dans le contexte piscicole Scarpe-Escaut, contexte cyprinicole dont l'espèce repère est le brochet.

Définition de l'indicateur

Evaluer les actions mises en œuvre pour améliorer la circulation et la reproduction piscicoles.

Fréquence

Annuelle

Source

PNRSE, Fédération de pêche, ONEMA, 2012

Analyse

Le SAGE a repris l'objectif du PDPG de réhabiliter 26 ha de frayère. **Deux frayères ont été créées en 2009 et 2010** à Wallers au niveau des Fontaines d'Hertain et à Marchiennes, le long du Décours, sous maîtrise d'ouvrage du PNR Scarpe-Escaut avec l'appui de la Fédération de pêche du Nord et, pour une surface totale aménagée de 7 500 m².

On compte également **cinq projets de frayères à l'étude**. Deux projets sous forme de mesures compensatoires à la réalisation de travaux impactant les milieux humides et aquatiques :

- Un projet de frayère au sein d'un aménagement de zone d'expansion de crue le long de la Traitoire à Saint-Amand-les-Eaux, en compensation des aménagements dans le secteur du port fluvial de Saint-Amand-les-Eaux ;
- Un projet de frayère le long du Cuyet, en compensation du désenvasement de 6 cours d'eau par le SMAHVSBE.

Ces deux projets sont encadrés par des arrêtés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sont en attente de réalisation.

Trois autres projets sont en cours d'étude, à Nivelle, Thun-Saint-Amand et Millonfosse, dans le cadre du projet de requalification écologique de la Scarpe par la CAPH, à l'étude.

Par ailleurs, le SAGE a identifié **3 ouvrages prioritaires à aménager** à court terme pour rétablir la circulation au sein des zones de reproduction les plus favorables. Deux d'entre eux font l'objet d'une étude par la CAPH. La libre circulation piscicole pourrait être rétablie entre la Scarpe et ses deux principaux affluents : le Décours et la Traitoire.

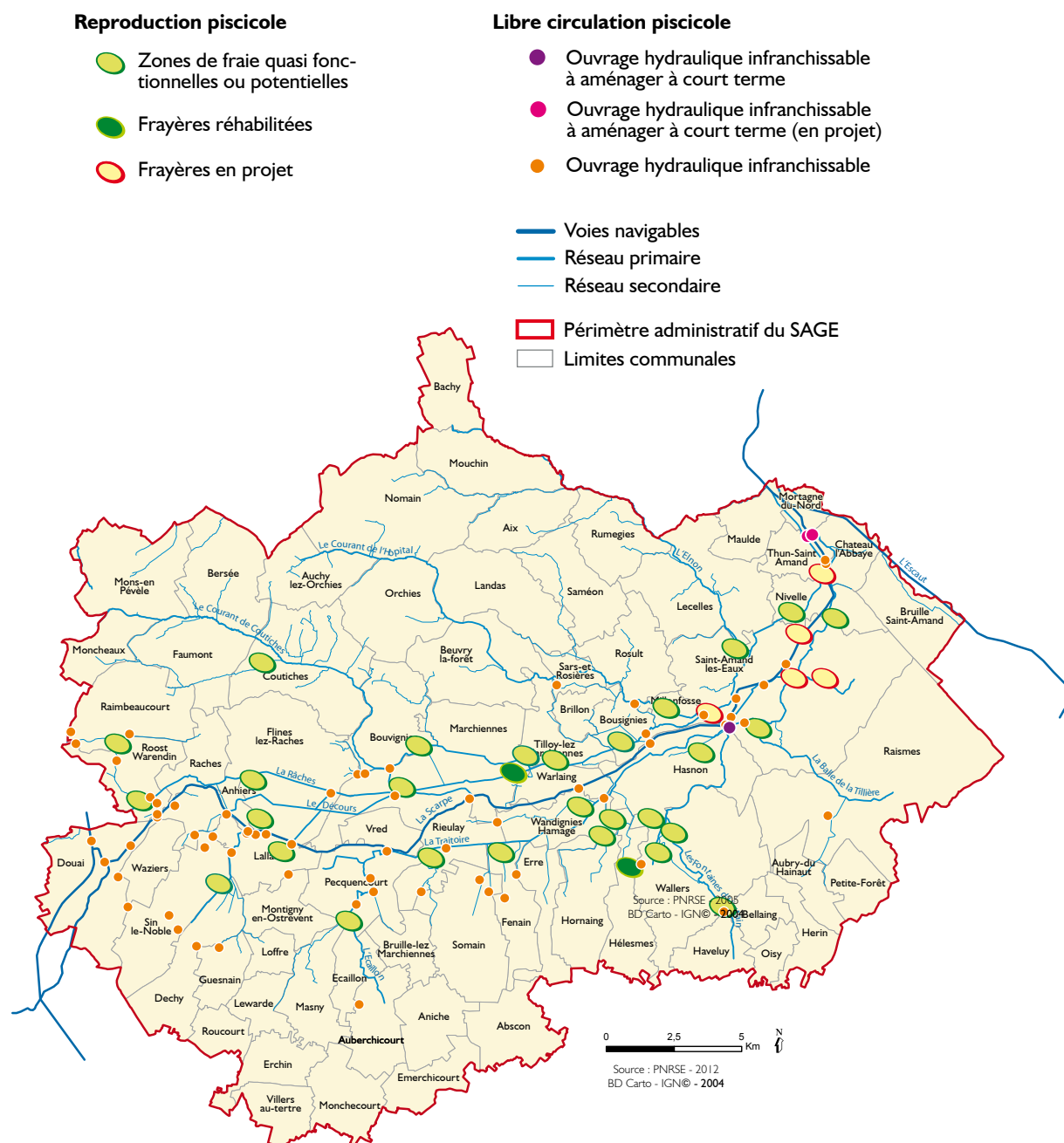
Les **pêches électriques** effectuées par la fédération de pêche et l'Onema entre 2010 et 2012 révèlent plusieurs espèces piscicoles patrimoniales protégées (à l'échelle nationale et/ou européenne) : l'Anguille et le Brochet notamment. Notons la présence d'une espèce exotique envahissante : la Carpe Koi d'origine asiatique, susceptible de causer des déséquilibres écologiques.

Synthèse des données piscicoles sur les cours d'eau ayant fait l'objet d'une pêche électrique en 2010-2011-2012

Cours d'eau	Commune	Caractéristiques
Fontaines d'Hertain	Waller	Population piscicole commune 1 espèce patrimoniale* : le Brochet 1 espèce exotique : la Carpe koi
Elnon	Lecelle	Population piscicole plus diversifiée Espèces patrimoniales* : la Loche de rivière, le Brochet
Décours	Marchiennes	Population piscicole commune 1 espèce patrimoniale* : le Brochet 1 espèce peu commune : la Tanche
Escaut		Population piscicole plus diversifiée Espèces patrimoniales* : l'Anguille, l'Idé mélanote, le Chabot

*Espèce patrimoniale = à minima protégée à l'échelle régionale

[Liens vers le document SAGE](#)



Objectif 4 - *Préserver et valoriser les milieux naturels et humides*

Stratégie du SAGE

Le SAGE a identifié des espaces à enjeux et à enjeux prioritaires pour la gestion de l'eau. Ces espaces ont une grande valeur biologique et sont des éléments du territoire essentiels pour la lutte contre les inondations, la lutte contre les pollutions. Il est indispensable de préserver leurs fonctions et lorsque cela est possible, de réhabiliter certains milieux pour en améliorer la qualité biologique et donc la fonctionnalité.

Du fait des rôles multiples que jouent ces milieux, la stratégie du SAGE contribuera à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par la DCE.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
4a	Evolution de l'occupation du sol	PNRSE	Tous les 5 ans	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
4b	Prise en compte des Espaces à Enjeux pour l'eau dans les documents d'urbanisme	DDTM	Tous les 3 ans	
4c	Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité	PNRSE, Conseil Général, Collectivité	Annuelle	

Objectif 4

Indicateur 4.a

Evolution de l'occupation du sol

Contexte

Le territoire présente l'une des plus fortes densités de France, avec 456 hab/km². L'urbanisation croissante impacte les milieux naturels, et par l'imperméabilisation des sols augmente le ruissellement et donc le risque d'inondations.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution de l'occupation des sols, notamment des surfaces imperméabilisées et des milieux naturels.

Fréquence

Tous les 5 ans

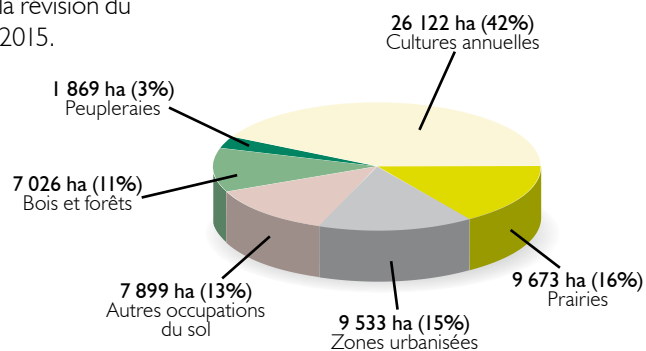
Source

PNRSE, 2009

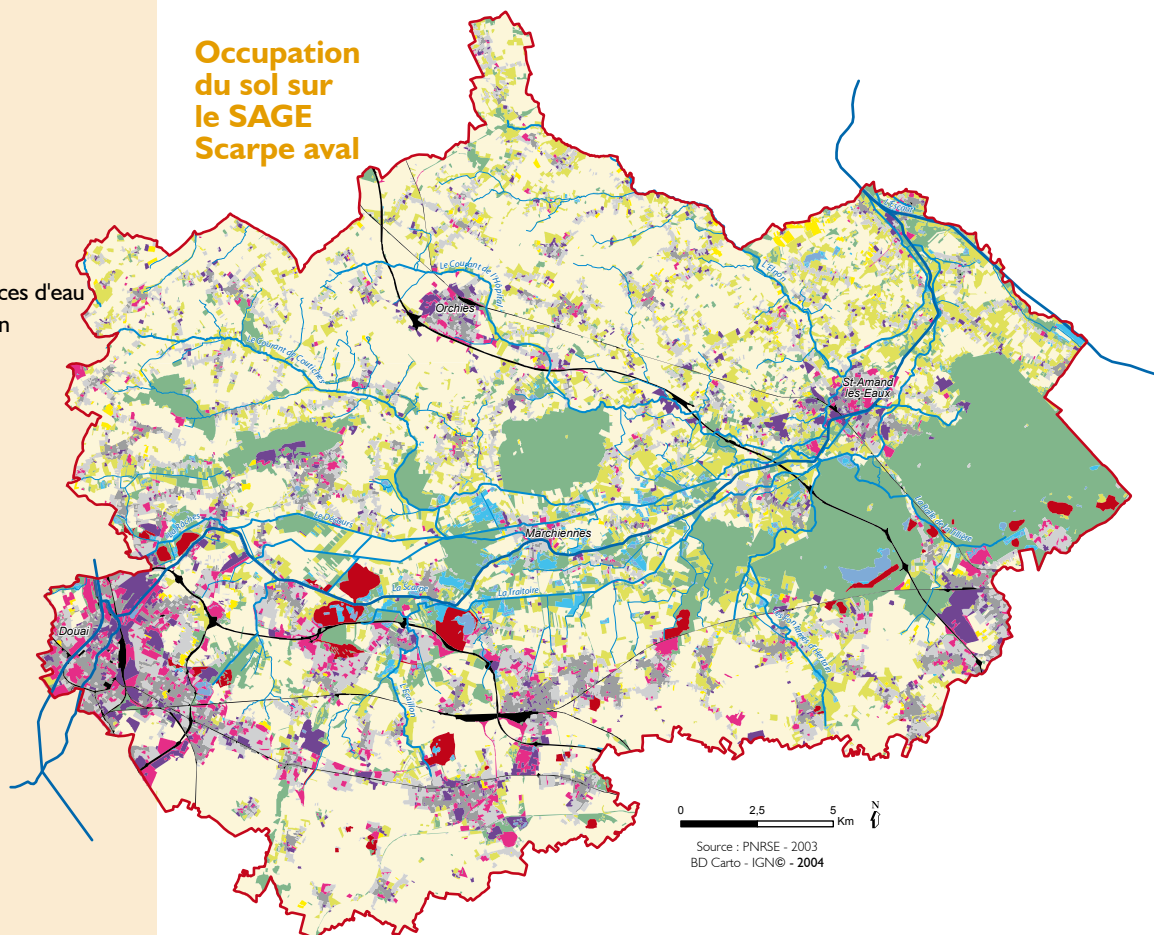
Analyse

Indicateur non renseigné, en attente de traitement des données occupation du sol 2003 et 2009.

L'évolution de l'occupation du sol sera étudiée finement en vue de la révision du SAGE Scarpe aval, en 2014-2015.



Occupation du sol sur le SAGE Scarpe aval



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 4

Indicateur 4.b

Prise en compte des espaces à enjeux pour l'eau dans les documents d'urbanisme

Contexte

La CLE a identifié 10 420 ha d'espaces à enjeux pour l'eau qui constituent des zones d'intérêt pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE. Le SAGE préconise de préserver ces espaces de l'urbanisation et d'intégrer des prescriptions particulières au sein des documents d'urbanisme pour éviter les usages qui peuvent porter atteinte à ces espaces.

Définition de l'indicateur

Evaluer la prise en compte des milieux naturels dans les documents d'urbanisme.

Fréquence

Tous les 3 ans

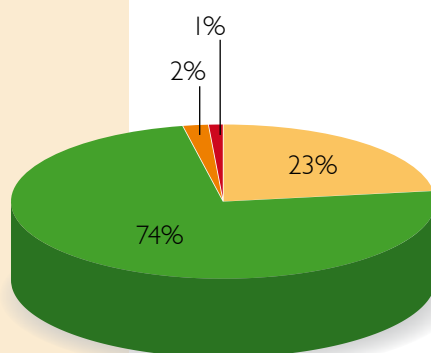
Sources

PNRSE, DDTM Valenciennes 2006, DDTM Douai 2011

Analyse par arrondissement

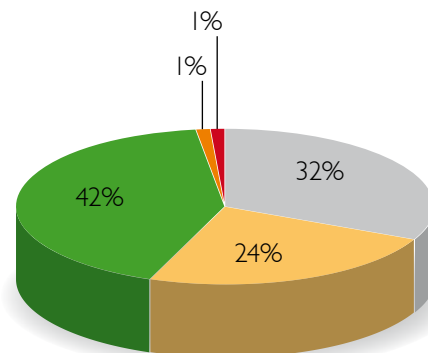
- **Arrondissement de Douai** : au 1^{er} janvier 2011, 97 % des espaces à enjeux sont classés en zone agricole ou naturelle.
- **Arrondissement de Valenciennes** : au 1^{er} janvier 2006, 66 % des espaces à enjeux sont classés en zone agricole ou naturelle. Cependant, 32 % des espaces à enjeux se situent dans des communes ne disposant pas de PLU. Les données actualisées ne sont pas disponibles actuellement.
- **Arrondissement de Lille** : Seule la commune de Mouchin est concernée par des espaces à enjeux pour l'eau. 100% des 5.2 ha sont classés dans le plan d'occupation du sol (POS) en zone naturelle et/ou zone naturelle soumise au risque d'inondation.

Répartition des espaces à enjeux en fonction du zonage des PLU



Arrondissement de Douai
1^{er} janvier 2011

Source : DDTM Douai - 2011



Arrondissement de Valenciennes
1^{er} janvier 2006

Source : DDTM Valenciennes - 2006

■ Sans PLU
■ Zone agricole
■ Zone naturelle
■ Zone à urbaniser
■ Zone urbaine

Liens vers le document SAGE

Objectif 4

Indicateur 4.c

Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité

Contexte

Le territoire du SAGE est un écosystème complexe constitué d'une mosaïque de milieux naturels à dominante humide. Ces espaces, qui donnent au territoire une identité forte sont cependant menacés : les milieux humides ont régressé, leur écosystème est en déséquilibre et les pressions anthropiques, notamment liées à l'urbanisation, restent fortes.

Des outils contractuels existent pour protéger et préserver ces milieux : les mesures agrienvironnementales (MAEt), Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Définition de l'indicateur

Evaluer les surfaces protégées par des outils contractuels et des outils de gestion.

Fréquence

Annuelle

Source

PNRSE, DREAL, CG 59, Conservatoire des Espaces Naturels, 2012

Analyse

En 2012, près de **1 000 ha milieux naturels sont protégés**, et **2 250 ha sont couverts par un outil contractuel**.

A cela s'ajoutent les **6 000 ha de forêts domaniales** gérées par l'Office National des Forêts ainsi que l'ensemble des

espaces gérés par les EPCI ou communes avec une clé d'entrée biodiversité (gestion différenciée des espaces verts ou itinéraires de randonnées par la CCCO et la CAD, plan de gestion de l'étang communal de Vred...).

- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire

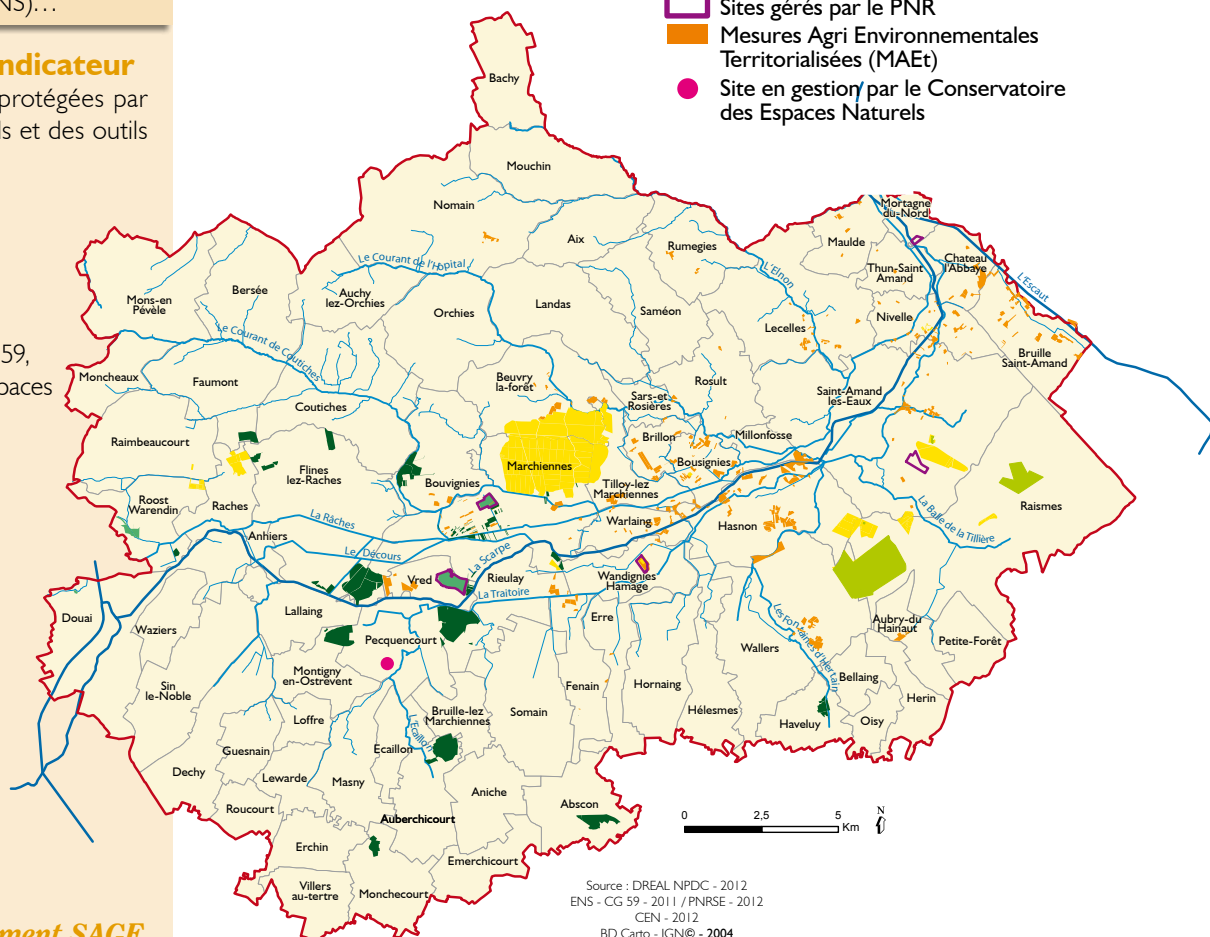
- ▭ Périmètre administratif du SAGE
- ▭ Limites communales

Surfaces protégées

- Espaces Naturels Sensibles
- Réserve Naturelle Régionale
- Réserve Biologique Domaniale

Surfaces en gestion contractuelle

- Natura 2000
- ▭ Sites gérés par le PNR
- Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAEt)
- Site en gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels

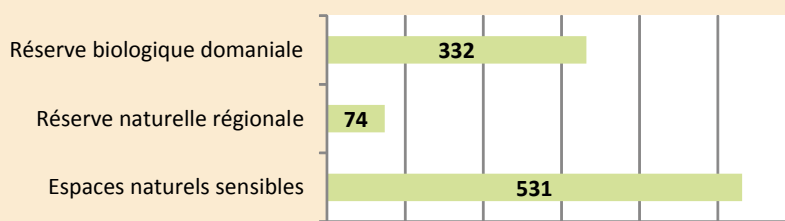


[Liens vers le document SAGE](#)

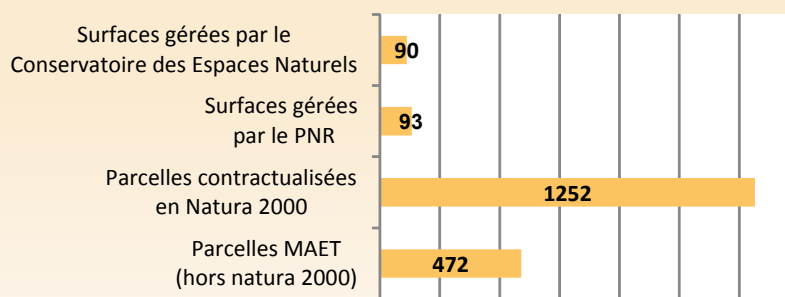
En 2011 et 2012 on constate les évolutions suivantes :

- une évolution à la hausse des parcelles en contractualisation MAEt (+ 142 ha) ;
- une augmentation de la signature des Chartes Natura 2000 (+ 62 ha) ;
- + 8 ha du bois communal des Biats à Pecquencourt conventionné avec le Conservatoire des Espaces Naturels avec des travaux visant la conservation de la roselière de la zone humide et la diversification des habitats naturels.

Surfaces protégées (en ha)



Surfaces en gestion (en ha)



Objectif 5 - *Maîtriser les écoulements et lutter contre les inondations*

Stratégie du SAGE

Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes en maîtrisant les écoulements sur l'ensemble du territoire par la protection des zones d'expansion de crues, une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques, l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales...

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
5a	Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues	Structure à compétence hydraulique	Annuelle	
5b	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris	Services de l'Etat	Annuelle	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
5c	Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée	Structure à compétence hydraulique	Annuelle	
5d	Actions de porter à connaissance "inondations"	DREAL, PNRSE	Annuelle	

Objectif 5

Indicateur 5.a

Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues

Contexte

Le réseau hydrographique ayant été fortement aménagé au cours des siècles, les pics de crues sont plus rapides et plus élevés. Il est donc nécessaire de préserver le champ d'expansion de crues existant et d'aménager de nouvelles zones d'expansion de crues. Ces zones peuvent également constituer des milieux naturels intéressants en terme de biodiversité.

Définition de l'indicateur

Evaluer les volumes et surfaces des zones d'expansion de crues aménagées.

Fréquence

Annuelle

Source

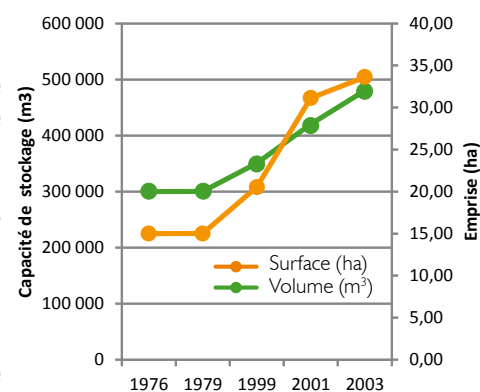
Structure à compétence hydraulique, 2012

Analyse

En 2012 on compte 3 bassins de rétention (Erre, Bellaing, la Puchioie) et 2 zones d'expansion de crue (la Pliche et Beuvry), ce qui représente une capacité de stockage de 480 000 m³.

Plusieurs projets sont en cours sur les communes d'Orchies-Landas, Fenain, aux Hamaïdes à Saint-Amand-les-Eaux, ou encore en réflexion dans le cadre du plan de gestion le long de l'Elnon, avec un potentiel total de 215 000 m³ de stockage d'eau.

Localisation des zones d'expansion de crues et des bassins de rétention



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.b

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris

Contexte

A l'échelle de la région, le territoire de la Scarpe aval ne fait pas partie de ceux qui sont le plus soumis aux risques d'inondations. Cependant, le territoire est très densément peuplé et les origines des inondations sont très diverses : débordements de cours d'eau, remontées de nappe, dysfonctionnements de réseau ou de stations de relevage...

Définition de l'indicateur

Evaluer le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris.

Fréquence

Annuelle

Sources

Services de l'Etat, 2012

Analyse

Suite à la tempête de 1999, un arrêté de catastrophe naturelle "inondations, coulées de boues" a été pris sur l'ensemble des communes du SAGE. Depuis 2000, le territoire est globalement touché en périodes hivernales par des inondations par remontée de nappe, et en été par des inondations par coulée de boue.

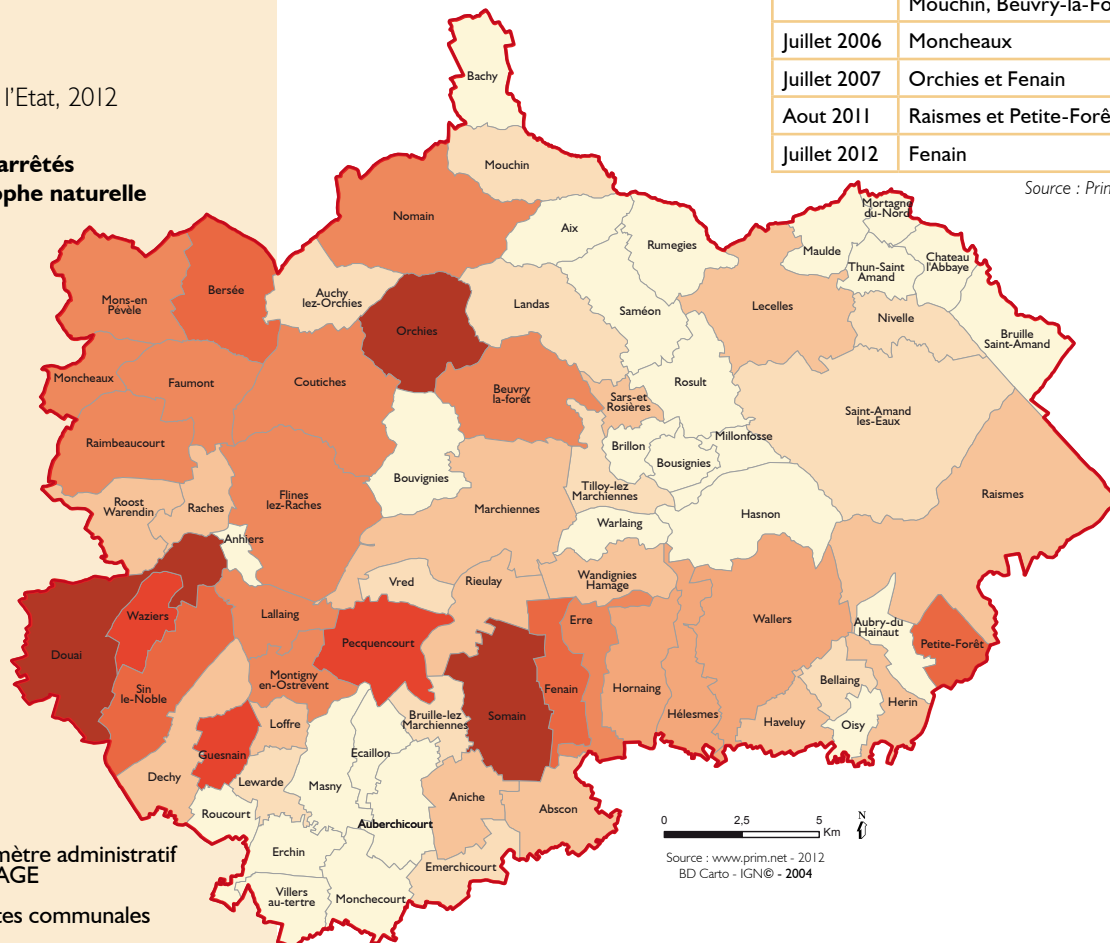
Les plus récentes en date concernent les communes de Raismes et Petite-Forêt en août 2011, et Fenain en juillet 2012.

Synthèse des arrêtés de catastrophe naturelle sur le territoire du SAGE Scarpe aval entre 2000 et 2012

Remontée de nappe	
Mars 2001	Somain, Fenain, Douai
Avril 2001	Waziers
Mars 2002	Fenain
Nov. 2010	Waller
Inondation, coulée de boue	
Juillet 2000	Mons-en-Pévèle et Moncheaux
Aout 2002	Nomain
Juin 2005	Somain et Erre
Juillet 2005	Mons-en-Pévèle, Moncheaux, Faumont, Bersée, Coutiches, Waziers, Sin le Noble, Raimbeaucourt, Râches, Flines-les-Râches, Douai, Nomain, Mouchin, Beuvry-la-Forêt
Juillet 2006	Moncheaux
Juillet 2007	Orchies et Fenain
Aout 2011	Raismes et Petite-Forêt
Juillet 2012	Fenain

Source : Prim.net, 2013

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle



0 2.5 5 Km

Source : www.prim.net - 2012
BD Cartho - IGN® - 2004

[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.d

Action de "Porter à connaissance" inondations

Contexte

Les risques d'inondations doivent être connus du plus grand nombre, et notamment des élus, des techniciens et des particuliers. Parfaire la connaissance et la diffuser sont donc nécessaires.

Définition de l'indicateur

Evaluer la diffusion des connaissances sur les inondations.

Fréquence

Annuelle

Sources

DREAL, PNRSE, DDTM, MBM, 2012

**Analyse**

L'**Atlas des Zones Inondables (AZI)** détermine les limites de crues décennales et centennales en prenant en compte les aménagements existants et leurs différents fonctionnements. Ce document finalisé en 2010 a valeur de servitude d'utilité publique annexé aux documents d'urbanisme des communes concernées et concerne uniquement les zones inondables par débordement du réseau hydrographique.

Les risques d'inondations liés aux affaissements miniers sont une spécificité forte du territoire. Une **étude hydraulique détaillée de surface des zones protégées par les stations de relevage des eaux (SRE)** a été menée par la Mission Bassin Minier entre 2008 et 2011, dans la continuité de l'étude globale menée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie entre 2000 et 2006. L'étude a cartographié l'aléa inondation autour des stations de relevage des eaux dans le cas d'une pluie centennale, d'une panne des pompes durant 8h, d'un contexte où la nappe superficielle est haute. Cette amélioration de la connaissance de l'aléa aux abords

des SRE doit permettre aux collectivités locales d'appréhender les risques en fonction des enjeux, d'appuyer certains efforts pour sécuriser les stations de relevage ou améliorer les réseaux.

L'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 approuvait la liste des Territoires à Risques d'Inondation (TRI) en Nord-Pas de Calais, en application de la directive européenne inondation de 2007. Le bassin-versant Scarpe aval est concerné totalement par le **TRI de Douai (31 communes)** et partiellement par le **TRI de Valenciennes (3 communes)**. Ces territoires ont été désignés au regard du risque de débordement de cours d'eau et suite à une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) suivant des critères sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine, l'économie. L'EPRI a été piloté en 2011 par la DREAL, puis le processus se poursuit par la cartographie (2013), l'élaboration (2014) et la mise en œuvre (dès 2015) de la stratégie locale coordonnée par les sous-préfectures avec l'appui d'une structure locale porteuse en cours d'identification.



[Lien vers le document SAGE](#)

 Zones protégées par les stations de relevage des eaux (AEAP, 2006)

 Atlas des zones inondables (DREAL, 2010)

Territoire à risque d'inondation :

 TRI de Douai

 TRI de Valenciennes

 Périmètre administratif du SAGE

 Limites communales



Objectif 6 - *Améliorer la connaissance*

La mise en œuvre du SAGE concerne l'ensemble des acteurs. Il s'agit donc d'améliorer la connaissance sur l'eau au niveau du territoire et de diffuser le plus largement possible les données du SAGE sous une forme adaptée en fonction du public visé.

n°	Indicateurs de réalisation et de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
6a	Lettre d'information diffusée et thèmes traités	Structure animatrice du SAGE	Annuelle	
6b	Actions de formation, de communication, de sensibilisation réalisées	Structure animatrice du SAGE, EPCL, communes, association	Annuelle	

Objectif 6

Indicateur 6.a

Lettre d'information diffusée et thèmes traités

Contexte

La CLE édite une lettre d'information annuelle accompagnée d'une fiche information technique afin de communiquer auprès des acteurs sur les enjeux liés à l'eau, les expériences menées par les communes...

Définition de l'indicateur

Evaluer la diffusion de la lettre d'information et les thèmes traités.

Fréquence

Annuelle

Source

Structure animatrice du SAGE, 2012



Analyse

Les lettres d'informations n° 7 et 8 ont été publiées en décembre 2011 et décembre 2012, en 2 500 exemplaires et diffusées par courrier auprès de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes du SAGE, des membres de la CLE, de ses partenaires ainsi qu'aux SAGE du bassin Artois-Picardie et aux partenaires transfrontaliers.

Suite à la parution de la huitième lettre d'information, une enquête de satisfaction a été réalisée sur le site internet du SAGE.

Au total 39 personnes ont répondu, dont 46 % de partenaires techniques de la CLE du SAGE Scarpe aval. L'appréciation de la lettre est globalement très bonne : 97 % des participants trouvent la lettre d'information intéressante voire très intéressante, et 92 % compréhensible. A noter que 90 % des participants sont favorables à une diffusion de la lettre en version numérique et que la rubrique "témoignage et retours d'expériences" rencontre le plus de succès (33 %), devant la "fiche technique" (23 %) et les "actualités" (20 %).

RUBRIQUES	LETTRE D'INFORMATION N°7 (décembre 2011)	LETTRE D'INFORMATION N°8 (décembre 2012)
Enjeu du SAGE	L'opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) et diagnostic territorial multi pression (DTMP)	L'opération "Jardin au naturel" menée dans les jardineries
Zoom sur le bassin	Charte d'utilisation des produits phytosanitaires avec les jardins ouvriers ou collectifs : commune de Sin-le-Noble, Rieulay et Masny	Le réseau des éco-jardins dans le Parc Naturel de la Plaine de l'Escaut
Le SAGE et la loi	Point sur la réglementation sur les dépôts de fumiers en bord de cours d'eau ou sur les forages (obligation de déclaration en commune...)	La taxe pluviale
Fiche technique	Assainissement non collectif	L'entretien des saules taillés en têtard, arbres caractéristiques des milieux humides

Lien vers le document SAGE

Objectif 6

Indicateur 6.b

Actions de formation, de communication et de sensibilisation réalisées

Contexte

Chacun a son rôle à jouer pour améliorer la gestion de l'eau, mais tous ne disposent pas des informations et compétences nécessaires pour y parvenir. Afin de faciliter la mise en œuvre, il est donc indispensable de mettre en place des actions d'information, de sensibilisation mais aussi des formations adaptées aux publics concernés.

Définition de l'indicateur

Evaluer les efforts faits pour mettre en place des actions de formation, communication et sensibilisation.

Fréquence

Annuelle

Source

Structure animatrice du SAGE, 2012



Fête du Jardin au Naturel 2012

Analyse

Outre la lettre d'information, la CLE a mis en place d'autres outils de communication et de sensibilisation :

- La création et mise en ligne du **site internet du SAGE** en novembre 2012 (www.sage-scarpe-aval.fr) ;
- Le développement d'outils de sensibilisation en 3D présentant de manière illustrée et simplifiée le fonctionnement hydraulique de la plaine de la Scarpe (<http://www.sage-scarpe-aval.fr/ressources/les-enjeux-du-bassin-animes-52.html>) ;
- La rédaction et publication en 2012 d'un **catalogue transfrontalier sur les activités et outils pédagogiques sur le thème de l'eau**, extrait d'une base de données plus large créée par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut en 2011.

Un courrier de valorisation des outils de communication et de sensibilisation a été envoyé le 27/12/2012 à l'ensemble des membres de la CLE, partenaires techniques et mairies afin de valoriser : le site internet du SAGE, le catalogue des outils pédagogiques liés à l'eau, les animations flash 3D.

Plusieurs **journées d'échanges techniques** ont également été organisées :

- Une journée sur la gestion des cours d'eau le 16 juin 2011 dans le bassin-versant de la Somme ;
- Une journée de visite consacrée aux plans de vocation des espaces à enjeux le 30 juin 2011 à destination des membres de la CLE et des élus du territoire afin de montrer ce qu'il est possible de faire et faire émerger de nouvelles demandes. La faible participation n'a pas permis d'atteindre cet objectif ;
- La fête "Jardin au naturel" le 3 juin 2012 à Mortagne-du-Nord a rassemblé 200 personnes.

En parallèle, plusieurs intercommunalités ou communes ont mis en place des outils de sensibilisation et de formation :

- Noréade a proposé dans le cadre de l'ORQUE une sensibilisation des communes à la gestion différenciée via des interventions de la Fredon (voir indicateur 3.1.a) ;
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sensibilise les petits et les grands sur la gestion de l'eau, via l'Ec'eau bus. Une convention entre la CAPH et le PNR Scarpe-Escaut permet aux communes du SAGE de bénéficier de cet outil gratuitement dans la limite de 10 interventions par an.

Journée des animateurs des sous-bassins versants de l'Escaut - SIE



Lien vers le document SAGE

Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : Alain Bocquet, Député-Maire de Saint-Amand-les-Eaux
Directeur de publication : Erick Charton, Président du PNR Scarpe-Escaut
Responsable de publication : Michel Marchyllie, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Conception et rédaction : Elise Caron, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Conception graphique et cartographie : Simon Demarcq, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Crédits photos : ©Parc naturel régional Scarpe-Escaut, ©Myriam Nicot, 2005, ©David Delecourt, ©Samuel Dhote, ©Laurent Mignaux – Meeddm
Octobre 2013



Secrétariat technique

Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux

Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71

E-mail : sage@pnr-scarpe-escaut.fr - site internet : www.sage-scarpe-aval.fr

Nos partenaires



Abscon
Aix
Anhiers
Aniche
Auberchicourt
Aubry-Du-Hainaut
Auchy-Lez-Orchies
Bachy
Bellaing
Bersee
Beuvry-La-Forêt
Bousignies
Bouvignies
Brillon
Bruille-Lez-Marchiennes
Bruille-Saint-Amand
Château-L'Abbaye
Coutiches
Dechy
Douai
Ecaillon
Emerchicourt
Erchin
Erre
Faumont
Fenain
Flines-Lez-Raches
Guesnain
Hasnon
Haveluy
Helesmes
Herin
Hornaing
Lallaing
Landas
Lecelles
Lewarde
Loffre
Marchiennes
Masny
Maulde
Millonfosse
Moncheaux
Monchecourt
Mons-En-Pevele
Montigny-En-Ostrevent
Mortagne-Du-Nord
Mouchin
Nivelle
Nomain
Oisy
Orchies
Pecquencourt
Petite-Forêt
Raches
Raimbeaucourt
Raismes
Rieulay
Roost-Warendin
Rosult
Roucourt
Rumegies
Saint-Amand-Les-Eaux
Sameon
Sars-Et-Rosieres
Sin-Le-Noble
Somain
Thun-Saint-Amand
Tilloy-Lez-Marchiennes
Villers-Au-Tertre
Vred
Wallers
Wandignies-Hamage
Warlaing
Waziers